

# Le Petit Breton

Prix du Numéro : 15 centimes

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION DES RÉPUBLICAINS DÉMOCRATES DU FINISTÈRE  
(Ligue Nationale de la Démocratie)

Dimanche 21 Décembre 1924

Cinquième année. — N° 221

LES ANNONCES SONT REÇUES  
Dans nos bureaux, **RENNES**, 38, rue du Pré-Botté. — Téléph 1-67  
— **PARIS**, 20, boul. Montmartre. — Tél. Gut 01-83  
ET DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ

ABONNEMENTS  
De un an Six mois  
France et Colonies. 8 fr 45 fr  
Etranger..... 13 fr. 7 fr.  
On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Directeur : O. BERTHOU, 7, Rue au Fil, MORLAIX  
Téléphone : 1-09  
RÉDACTION : 7, rue au Fil — MORLAIX

## Pour la Langue Bretonne

La question de l'enseignement bilingue, qui préoccupe à juste titre les milieux intellectuels bretons, vient d'être posée le 2 décembre à la Chambre des Députés, avec toute la netteté désirable, par Pierre Trémintin, Président de la Fédération des Républicains Démocrates du Finistère. Il s'agit là d'un événement considérable sur lequel il convient d'attirer d'une façon toute spéciale l'attention de tous les Bretons exaspérés du mépris et de l'injustice dont on accable la langue bretonne.

Les droits du breton avaient déjà été défendus à la Chambre des Députés par des hommes d'opinions politiques très différentes, par exemple par M. Guyessee, qui appartenait à la gauche avancée, par M. Hémon, qui appartenait à la gauche modérée, et il n'y a pas encore très longtemps par M. Vincent Inizan, député du Finistère. Mais nul n'a su défendre cette belle cause avec plus de chaleur et plus de force que M. Trémintin, représentant qualifié d'un parti qui s'est donné pour mission de défendre les droits imprescriptibles du peuple. Notre Président, qui est, du reste, un de nos orateurs bretons les plus goûtés, non seulement connaît notre langue comme la parle le peuple, mais il s'est aussi attaché à étudier sa grammaire et sa riche littérature. Militant régionaliste convaincu, il a serré de très près le problème de son enseignement et les heureux résultats qui doivent en découler; c'est dire que le breton n'aurait pu avoir à la tribune de la Chambre de défenseur plus convaincu et mieux armé.

Sa remarquable intervention, que nos lecteurs trouveront plus loin, mérite donc d'être soigneusement retenue et méditée, car sous une forme concise elle est bourrée d'idées et constitue un véritable programme.

Vu dans ses grandes lignes, le problème linguistique breton est extrêmement simple. A l'heure où les Français entraînent en Gaule, en compagnie d'autres peuples germaniques, les émigrants bretons venus de Grande-Bretagne qu'évassaient les Saxons et autres tribus apparentées, s'établissent en Armorique; ils y introduisent alors un élément de civilisation qui devait avoir sur l'histoire du pays l'effet le plus heureux. Ils apportaient, en effet, en Armorique leur foi chrétienne et leur langue bretonne; parents des Gaulois qui, pendant l'occupation romaine, avaient perdu l'usage du celtique, ils rattachèrent non seulement l'Armorique mais aussi la France à ses traditions celtiques et renouèrent la chaîne brisée entre le présent et le passé, de la nation gauloise. Avec leur obstination proverbiale, ils surent maintenir les traditions de leurs ancêtres, et ce fut la langue bretonne qui tint allumée au travers des âges la flamme de l'idéal celtique. C'est en cette langue que nos pères peinent et prièrent; c'est en elle qu'ils traduisirent leurs peines et leurs joies, leurs traditions et leurs espérances, et c'est avec elle qu'ils entrèrent de plein pied dans la grande famille française. C'est encore par elle qu'ils peuvent participer à la civilisation aussi bien moderne que traditionnelle, car les Bretons ne sont pas des rétrogrades et la langue bretonne est un élément de culture et de progrès. Si le peuple tient à pénétrer hardiment dans les larges voies de l'amélioration sociale, il entend bien asseoir son avenir sur les bases solides des traditions et utiliser les trésors péniblement amassés par leurs pères au cours des siècles.

A l'heure actuelle, le breton est la langue usuelle de tout l'Ouest de la Bretagne; la négliger est donc une stupidité sans nom, et si les Bretons se cabrent sous le mépris dont on accable leur parler ancestral, ils pensent aussi qu'il s'agit là pour eux, non seulement d'une question de dignité, mais aussi d'utilité. Le breton est un instrument qui peut rendre d'éminents services au développement intellectuel et économique de tout le pays, et c'est par lui qu'ils doivent apprendre le français, la langue commune de la France entière.

Tous les peuples civilisés ont instauré chez eux depuis longtemps déjà l'enseignement bilingue. Seule, la France est restée à l'arrière-garde du mouvement qui emporte le monde, et en France même c'est le breton qui se trouve le plus désavantagé des parlers locaux. Nos gouvernants ont des tendresses pour le provençal, mais le breton en est sévère. C'est là une anomalie et une injustice criante

que les Bretons sont fermement résolus à ne pas tolérer plus longtemps. Ce n'est point là une question de politique pure, et la défense du breton ne doit pas être l'apanage d'un parti politique, mais il est certain que tous nos compatriotes conscients doivent se serrer autour des hommes de bonne volonté comme Pierre Trémintin, qui, en dehors de toute idée de parti, défendent leur pays menacé dans ses œuvres vives. Je suis donc convaincu que tous auront à cœur de défendre et de soutenir le bon Breton qui vient de parler haut et ferme à la tribune de la Chambre, et qu'ils sauront l'appuyer dans la campagne énergique qu'il est dans ses intentions de mener avec tout son courage, tout son cerveau et tout son cœur.

Le Président du Conseil, qui en cette matière comme en beaucoup d'autres se montre très mal informé et croit s'en tirer par des phrases aussi creuses que sonores, ferait bien de faire droit à la demande d'un peuple, qui, s'il a donné 250.000 de ses enfants pour défendre toutes les libertés, y compris les libertés linguistiques, des autres, entend bien, lui aussi en tirer profit pour lui-même. Les Bretons estiment qu'en ce qui les concerne personnellement, la langue bretonne présente plus d'intérêt que le Yiddish, le Croate ou l'Esthonien, et ce point de vue de charité bien ordonnée n'est vraiment que trop naturel.

La langue bretonne est au premier chef une richesse française, et nous n'entendons pas qu'elle soit hypocritement étouffée dans les écoles ou ailleurs. Si l'état de choses actuel doit continuer, la tyrannie trouvera à qui parler.

Pierre MOCAER,  
Conseiller général du Finistère

## PAR 365 VOIX CONTRE 120 La Chambre a voté l'Amnistie

Nous n'avons pas la prétention de nous étendre sur la séance de mardi. Au surplus, le résultat que nous annonçons ci-dessus, ne peut surprendre qui que ce soit.

Caillaux, Malvy et même Sadoul sont amnistiés. Nous souhaitons de tout cœur que le Pays ne souffre point de ces mesures de clémence.

Mais que doivent en penser ceux qui ont fait tout leur devoir ?

## LE CAS DES SURSITAIRES des classes 21 et plus anciennes

Le Sénat discute le projet fixant la durée du service militaire pour les sursitaires des classes 21 et plus anciennes. On adopte l'article 1er.

M. Garnier, dans un article additionnel à cet article, demande que les jeunes gens des classes 21 et plus anciennes, âgés de 5 enfants au moins, actuellement en sur-sis, ne soient astreints aux obligations du service militaire actif des jeunes gens de leur classe d'incorporation, c'est-à-dire soient libérés après un an de présence sous les drapeaux.

Le général Ragueneau, commissaire du gouvernement, répond que l'amendement est inutile et que son auteur a satisfaction. Il répond à M. Lebert que les aînés de familles qui sont actuellement incorporés, bénéficieront de la nouvelle loi. Divers amendements sont renvoyés à la Commission.

Le gouvernement demande l'ajournement de l'interpellation de M. Boivin-Champeaux, sur la réglementation du travail à bord des navires de commerce, parce que M. Herriot veut répondre lui-même. M. Boivin-Champeaux accepte.



## Le Péril communiste est loin d'être conjuré

Le nouveau mot d'ordre du Cartel des Gauches, à la Chambre, dans la presse et dans les milieux d'affaires — de moins en moins nombreux — qu'il peut alléguer, est celui-ci : « Le péril communiste est définitivement conjuré; en trois jours nous avons eu raison de ces tapageurs. » Et les émissaires de M. Israël, de M. François-Albert, de M. Clément, de M. Léon Blum se répandent dans les couloirs du Palais-Bourbon en répétant :

— Voyez, déjà, la disgrâce de Suzanne Girault, la grande amazone de Moseon, secrétaire, aujourd'hui suspecte, de la Fédération communiste de la Seine; voyez l'hostilité montante des militants contre le citoyen Treint, hier encore capitaine de la « cohorte de fer », et dictateur du parti; voyez la démission refaites de Jean Marty, frère d'André Marty, le grand amiral bolcheviste de la mer Noire... Voyez la manifestation lamentable de la gare Saint-Lazare, jeudi soir. Voyez-le tout est apparemment réglé; le péril communiste est en carton; il perd ses dents, ses griffes et son grand sabre. Donc, que les bons citoyens se rassurent! Il n'y a aucune tragédie en perspective, l'ordre règne et le Cartel des Gauches fait la paix.

— Nous serions vraiment bien naïfs ou bien coupables si nous nous laissions manœuvrer par les manœuvres de la dynastie régnante, et si nous croyions ou feignions de croire que le mouvement communiste est réellement arrêté à Paris, en banlieue et en province.

Non, ne fermons pas volontairement nos yeux; ne mettons pas nos poings sur nos paupières. L'organisation communiste demeure puissante et résolue. Le meeting de vendredi, à la Maison des Syndicats, fut un appel formidable à la guerre civile. A Tourcoing et à Amiens, la mobilisation se poursuit malgré les divagations récentes. En banlieue, les cellules d'usines continuent leur travail. Samedi j'apprenais qu'au cours de la semaine dernière, au sortir d'une grande fabrique, à Asnières, tous les ouvriers et ouvrières avaient été invités à entendre une conférence sur la conquête violente des entreprises par les ouvriers; et là, dehors, à cent mètres de l'usine, des orateurs montés sur une borne, se livrèrent sur-le-champ, pendant cinquante minutes, devant plus de 2.000 ouvriers, aux plus exaltations contre les personnes et contre les biens. Un assez grand nombre d'auditeurs était indigné par ces propos; mais nul n'osa broncher. C'est le soir, en famille, qu'on laissait entendre réprobation et colère; là, sur place, on était terrorisé par une majorité d'énergumènes prêts à tout. « Terrorisme et communisme », c'est le titre de l'ouvrage fondamental de Trotsky.

Ainsi, le recit des communistes sur certains points est volontaire et temporaire. Ils remettent l'assaut à plus tard, mais ils le préparent toujours. Plus tard... qu'est-ce à dire? En février-mars prochain, lorsqu'on verra de plus près les difficultés financières de l'Etat, lorsque la trésorerie des grandes et moyennes entreprises privées se trouvera plus gênée qu'aujourd'hui, lorsque nous apercevrons tout proche le spectre du chômage avec son cortège de misères, alors les bolchevistes pourront tenter leur coup.

Au surplus, ils n'ont quelque chance de le réussir que si le Gouvernement continue à se mouvoir pratiquement, sinon en théorie, le complice de la révolution. Chaque jour, des hommes clairvoyants et inaccessibles à l'esprit de parti en avertissent M. Herriot... il se contente de la fête, jette un regard inquiet vers François-Albert qui pleure et se tremousse, et l'on relâche dans les vingt-quatre heures les quatre ou cinq communistes de Vincennes ou de Pantin — vagues comparses, d'ailleurs — que l'on avait priés de passer au commissariat.

On ne nous accusera pas d'avoir, quant à nous, dissimulé le péril.

## LE PLUS JEUNE AS DU VOLANT

Albert Derencourt, fils de l'ancien mécanicien de Vedrines, est aujourd'hui âgé de huit ans. Depuis deux ans il possède son permis de conduire et fait l'admiration des meilleurs automobilistes.

Il va bientôt partir pour les Etats-Unis où il tournera un film avec le Kid.

## MM. les marchands de lait et de beurre, attention

Il est rappelé que dans les établissements où se débite simultanément du lait et du lait crémeux ou demi-crème, ainsi que sur les voitures et véhicules servant au transport en vue de la vente desdits produits, les récipients doivent être munis d'une étiquette portant, suivant le cas : sur fond rouge pour le lait, sur fond vert pour le lait demi-crème, sur fond bleu pour le lait crémeux, les mots « lait », « lait demi-crème », « lait crémeux », inscrits en caractères de couleur blanche, d'un minimum 8 centimètres de hauteur pour les récipients d'une capacité supérieure à un litre et d'un minimum 8 millimètres pour les récipients de moindre capacité.

D'autre part, aux termes des règlements en vigueur, la dénomination « beurre » avec ou sans qualificatif, est réservée au produit exclusivement obtenu par barattage, soit de la crème, soit du lait ou de ses sous-produits, et suffisamment débarrassé de lait et d'eau, par malaxage et lavage, pour ne plus renfermer, par 100 grammes, que 18 grammes au maximum de matières non grasses, dont 16 grammes au maximum d'eau.

Le beurre salé ne doit pas renfermer plus de 10 grammes de sel pour 100 grammes de beurre; le beurre demi-sel ne doit pas contenir plus de 5 grammes de sel pour 100 grammes de beurre.

Ces beurres doivent être vendus sous la dénomination « beurre salé » ou « beurre demi-sel » suivant le cas.

Est également autorisée la renouation du beurre par malaxage avec du lait et de l'eau additionnée d'une petite quantité de bicarbonate de soude. Toutefois, le beurre ainsi traité doit être mis en vente au vu et au vu sous la dénomination de « beurre renoué ».

Enfin, il est rappelé que la vente de la margarine est soumise à une réglementation spéciale, notamment en ce qui concerne les emballages.

En aucun cas, la margarine ou l'oléomargarine ne peuvent être vendues au détail autrement qu'en pains conditionnés avec une empreinte portant sur une des faces, en caractères apparents et indélébiles, le mot margarine, ainsi que le nom et l'adresse du vendeur.

L'absence de ces désignations indique que la marchandise mise en vente est du beurre.

Les locaux dans lesquels on vend de la margarine doivent porter une enseigne indiquant, en caractères apparents, d'un minimum 30 centimètres de hauteur, les mots « Débit de margarine ».

La police municipale a reçu des instructions, formelles en vue de l'application de ces dispositions, notamment pour exiger des marchands de beurre toutes étiquettes indiquant la nature du beurre mis en vente. Ces étiquettes ne doivent porter que les mots Beurre, Beurre salé, Beurre demi-sel ou Beurre renoué, sans autres qualificatifs.

Des prélèvements fréquents seront effectués et tout beurre non dénommé sera soumis à l'analyse comme beurre pur.

## MM. les fonctionnaires votre traitement ira de 5.600 à 40.000 fr.

La Commission des Finances de la Chambre a définitivement statué samedi, sur la question du traitement des fonctionnaires. Elle a d'abord posé en principe qu'elle n'avait de compétence que, d'une part, pour déterminer la somme susceptible d'être mise à la disposition du gouvernement de cette année, d'autre part pour préciser les grandes directives qui doivent constituer le cadre de la réforme, la question de la pérennité et de l'application aux diverses catégories de fonctionnaires étant réservée à une commission (ou, bien entendu, les fonctionnaires devront être représentés). Cette commission, d'ailleurs, ne pourra statuer qu'après avoir entendu les délégués des diverses catégories d'agents intéressés.

En ce qui concerne les échelles de traitements, la commission a définitivement admis le taux de base de 5.600 et le taux maximum de 40.000 francs avec augmentation de moitié du supplément de l'indemnité de résidence.

Elle a précisé, au surplus, qu'il conviendrait de ramener complètement cette indemnité qui ne s'applique qu'aux villes alors que des catégories entières d'agents doivent en bénéficier, notamment ceux qui exercent leurs fonctions dans des conditions de résidence toutes particulières.

La commission a ensuite admis une révision de l'indemnité pour charges de famille et les taux envisagés sont les suivants :

Pour le premier enfant : 510 francs par an ;  
Pour le deuxième enfant : 720 francs par an ;  
Pour le troisième enfant : 1.080 francs par an ;  
Pour le quatrième enfant et au dessus : 1.200 francs par an.

Quant au coût de la réforme, le projet du gouvernement prévoit, toutes compensations faites, une charge de 1 milliard 384 millions de francs qui se ramènent à une charge nette, toutes déductions opérées, de 710 millions.

Le principe du projet accepté par la commission envisage une dépense de 1 milliard 387 millions qui, toutes compensations opérées, se traduit par une surcharge de 718 millions, somme à laquelle il faut ajouter 70 millions pour les charges de famille et 70 millions pour les indemnités de résidence.

## AU COMITÉ NATIONAL DU CIDRE

Le Comité national du cidre s'est réuni sous la présidence de M. Thoury, député de la Seine-Inférieure, ancien sous-secrétaire d'Etat, pour examiner différentes questions intéressant la propagande en faveur du cidre.

Il a décidé d'intervenir auprès du Gouvernement pour que dans les accords commerciaux franco-allemands en voie de conclusion, les intérêts des producteurs de pommes et de cidre soient sauvegardés.

## Les Espagnols seront-ils contraints d'évacuer le Maroc ?



Depuis quelques jours, les journaux ont enregistré la nouvelle du soulèvement des tribus Andjara, au Maroc espagnol, et de la prise d'Alcazar et de Ségur. La nouvelle n'est pas confirmée. Toutefois, on annonce de Gibraltar que des combats intermittents ont eu lieu sur le Rio Martín, c'est-à-dire entre la mer et Tetuan. Cette dernière ville serait donc menacée. Une note de l'ambassade d'Espagne à Londres fait d'ailleurs savoir que l'Espagne est aujourd'hui en danger de perdre sa dernière prise sur le Maroc. La défection des Andjara menace les communications entre Ceuta et Tetuan et leur soulèvement peut prendre à revers les postes de la route de Tetuan à Tanger, déjà aux prises, de front, avec les tribus Djebala.

Les tribus Andjara habitent toute la péninsule montagneuse de Tetuan, Ceuta et Tanger. Soumis en 1919 par le général Berenguer, les Andjara étaient restés tranquilles depuis lors, et quand Abd el Krim leur envoya des émissaires au mois de juillet dernier, pour les inciter à la révolte, ils refusèrent de les écouter. Depuis, ils ont reçu des fusils et le spectacle de la retraite espagnole décidée par le général Primo de Rivera a modifié leurs sentiments.

La perspective de l'éviction totale des Espagnols du Maroc n'est pas sans inquiéter, au Maroc, le gouvernement français, et aussi ceux de Londres et de Rome. M. Briand, interrogé par la Tribune, a informé le rédacteur de ce journal qu'avant peu il y aura

une conférence anglo-franco-italienne, dans laquelle le problème de l'Afrique sera discuté. Les Anglais, en effet, ont toujours revendiqué le droit de s'intéresser à la défense de Tanger. Pour les Italiens, l'accord de 1912, stipulant le désintéressement de la France en Tripolitaine et de l'Italie au Maroc, ne s'étend pas à la région de Tanger. Une grave question internationale est donc sur le point de s'élever au Maroc. La France est la première intéressée, puisque, par les accords conclus en 1901 avec l'Espagne et la Grande-Bretagne, la France est automatiquement substituée à l'Espagne en cas de défaillance. C'est à nous qu'il appartiendrait de maintenir l'autorité du maghzen dans toute l'étendue du Maroc. Or la tâche se compliquerait du fait de la création possible, d'un Etat indépendant dans la région du Rif, qu'Abd el Krim tient sous son autorité.

Le maréchal Lyautey a pris, dès l'été dernier, toutes les précautions nécessaires pour fortifier notre front de l'Ouezzan et de

CHRONIQUE DEPARTEMENTALE

Les Marchands de Biens dans le Finistère

NOTRE ENQUETE

CANTON DE TAULE

GUICLAN

Les marchands de biens ont opéré dans le canton avant la guerre et depuis, mais pas beaucoup à ma connaissance.

Un acheteur en bloc pour revendre par lots ou parcelles. Ces opérations sont mauvaises en général. Elles suppriment parfois une grande ferme pour ne laisser subsister qu'une petite, le but poursuivi par les marchands de biens étant de réaliser le plus possible en vendant au détail.

Le seul avantage procuré est qu'un propriétaire riverain peut parfois accroître son exploitation personnelle en faisant l'acquisition de champs ou prairies.

Un moyen de remédier à ces spéculations serait peut-être le suivant :

a) Vérifier d'abord si les « marchands de biens » sont des professionnels ou des... occasionnels. Cela peut s'établir par le nombre de leurs opérations dans le canton d'une année ou d'un moindre espace de temps. Exiger de ceux une déclaration légitime de la probité de la profession. Les patenteurs comme il faut.

b) Voir à quelle date ils ont acheté et à quelle date il ont revendu.

c) Si les marchands de biens revendent très après leur acquisition, leur rendement est en réalité en proportion de ce qu'elle se fera plus tôt, c'est-à-dire à une date plus rapprochée de celle de l'achat. Les spéculateurs en effet, ne cherchent qu'à revendre au plus tôt ; leur capital s'immobilise s'ils ne parviennent pas à revendre une bonne partie des terres sous un certain temps. Si une disposition légale pouvait intervenir à cet égard, y faire cette réserve que les biens vendus et revendus pendant une succession d'héritiers de famille et en général toutes opérations ayant pour but un arrangement dans lesquelles opérations les vendeurs et acheteurs seraient des parents du 1er ou 2e ou 3e degré ne seraient pas soumises à la taxe sur jéréz ci-dessus de « revente » sans délai, solution compliquée peut-être ?

CANTON DE PLOUVEZÉDE

PLOUVORN

Les marchands de biens opèrent dans notre canton depuis la fin de la guerre. Ils ont des agents et sous-agents qui travaillent à la commission et font souvent des affaires pour leur compte personnel. Il y a aussi des marchands de biens qui opèrent isolément.

Les recherches dans les journaux les immobiliers à vendre, les visitent et s'efforcent d'obtenir une option sur l'immeuble. Dans ce cas, ils agissent à coup sûr, ne réalisent l'affaire que s'ils ont un bénéfice. De toutes

façons, le propriétaire est roulé. Le marchand de biens, sans exposer de fonds, réalise un bénéfice ou s'il ne voit pas de bénéfice, il renonce et la propriété est devenue invendable. Le propriétaire, après des mois de tentatives infructueuses, sera obligé, s'il a besoin d'argent, de passer par ou vouloir le marchand de biens.

Si le marchand de biens est obligé d'acheter ferme, il fera en sorte de verser peu ou pas d'argent comptant, car il est à remarquer que ces gens travaillent sans mise de fonds ou avec l'argent d'autrui. Si leur contrat leur impose un acompte à payer, le marchand de biens s'arrangera pour y être par la partie de l'immeuble au fermier et obtiendra ainsi de ce dernier les fonds nécessaires. Il promettra au fermier de lui vendre les édifices de la ferme et une partie des terres pour un prix déterminé, nettons 20.000 fr.

Le marchand de biens fera signer au cultivateur une promesse d'acheter pour 20.000 fr. Promesse unilatérale que le marchand mettra dans sa poche et le fermier n'aura, lui, aucun droit, mais il sera obligé d'acheter. Marié de cette pièce, le marchand de biens va faire chanter le fermier. Il lui dira, soit maintenant son prix, soit consentez la résiliation du bail pour le surplus des terres. Soient le fermier aura à son insu signé la résiliation du bail dans la promesse de vente dont il ne possédait aucun exemplaire. Si le fermier se rebiffe et refuse la résiliation, le marchand de biens lui dira : alors vous n'avez pas votre ferme. Neuf fois sur dix le paysan s'exécute et le tour est joué.

C'est profondément immoral. Au point de vue des droits de l'Etat, c'est une perte sèche, car le plus souvent les contrats de marchands de biens ne sont pas soumis à l'enregistrement. Une loi de juin 1920 avait cependant institué un tarif décroissant pour ces sortes de transactions.

Le droit de vente était de 12 % sujet à restitution à concurrence de 19 % si l'immeuble était revendu dans l'année. Il restait donc à l'Etat un bénéfice de 2 % bien modeste et qui ne touche presque jamais. Par contre, les marchands de biens, par l'effet de cette loi, y ont gagné une sorte d'avantage officiel. Ils sont par le fait devenus un peu par l'Etat.

En résumé, le marchand de biens est un parasite travaillant au maras du code, sans risques ni avances de fonds, abusant de la simplicité du cultivateur et lézant les droits de l'Etat. Au point de vue du propriétaire, le seul avantage c'est que quand il traite avec une maison de biens, qui a les poches solides, il peut se procurer la forte somme de jour au lendemain, sur ses immobles, en faisant le sacrifice nécessaire.

Pour l'enseignement de la langue bretonne

Nous avons déjà signalé en quelques mots, l'intervention de M. Trémintin à la Chambre, sur l'enseignement bilingue. Aujourd'hui que nous avons la bonne fortune de publier un leader article de M. Moezer, conseiller général, sur la langue bretonne, nous ferons certainement plaisir à nos lecteurs en leur donnant le texte même de l'intervention de M. Trémintin, d'après le Journal Officiel.

Le voici : Extrait du Journal Officiel, 2e séance du 2 décembre 1924 (page 4062) :

M. le Président du Conseil. — Dans un cadre d'idées plus large M. Muller a évoqué cette question de la langue française et de la langue allemande. Il a demandé s'il était dans l'intention du Gouvernement français de priver l'Alsace de l'usage de la langue allemande, alors que toute la tradition, la position géographique de l'Alsace, sa puissance économique, la désignent pour être le trait d'union entre la France dont elle fait partie et le voisin.

Que ce ne soit pas du tout l'intention du Gouvernement français, on le sait qu'il n'a pas voulu pratiquer en Alsace une politique de chauvinisme ou même de nationalisme linguistique, on le voit dans ce fait curieux que l'école d'Alsace est probablement la seule

école bilingue qu'il y ait en Europe, peut-être même au monde, (interjections à droite).

M. Trémintin. — L'Angleterre, notamment, pratique depuis longtemps l'enseignement bilingue.

M. Schœrer. — Et aussi la Suisse.

M. Robert Schuman. — Et le Luxembourg ?

M. le Président du Conseil. — Un « Probablement ». Je ne veux pas porter d'affirmation trop brutale, mais il y a des pays qui sont divisés de langue, où l'enseignement se fait dans la langue dominante du pays, suivant la nationalité linguistique à laquelle se rattache la province, par exemple : en Belgique, l'enseignement se donne en français dans la province wallonne, en flamand dans la province flamande, tandis qu'en Alsace, qu'a fait la France ? Elle a maintenu dans les écoles, primaires trois ou quatre heures par semaine d'allemand, plus quatre heures d'enseignement religieux qui peut aussi se donner en allemand.

Quand il est possible, dans une classe d'école primaire de donner sept ou huit heures d'allemand dans une semaine, on ne peut vraiment pas dire que la France a essayé de proscrire la langue allemande.

Seulement, le rôle de la France, de son Gouvernement, de ses institutions, est réel. Notre rôle à nous, ce n'est pas d'essayer de développer la langue allemande que nous

avons trouvée installée sur place, mais nous par les habitudes familiales, par la coutume, par de très longues années, de très longues années d'occupation allemande. Notre rôle à nous, évidemment, on ne peut pas nous demander d'en jouer un autre, est de faire le possible pour favoriser la diffusion de la langue française qui se heurte déjà à un grand nombre de difficultés.

M. Henry Michel. — C'est évident même. M. le Président du Conseil. — C'est pour quoi, très sage, avec beaucoup de discernement et de surlout, la France a permis dans les classes publiques les plus élevées, ces six heures d'enseignement de l'allemand et à propos la méthode directe pour les tout petits enfants.

La méthode directe, on peut la critiquer lorsqu'il s'agit de grandes personnes qui apprennent une langue étrangère. Si vous me permettez de donner ici mon opinion à ce sujet, je vous dirai que l'on ne connaît bien une langue que lorsqu'on l'a apprise par la méthode directe, et par la méthode grammaticale. (Applaudissements.)

Il faut la connaître par les deux procédés et c'est ainsi que se résout le conflit célèbre entre les deux méthodes. (Très bien ! Très bien !)

M. Eugène Muller. — Nous sommes d'accord.

M. le Président du Conseil. — Mais, s'agissant d'un enfant de six ans ou sept ans, comment faut-il procéder avec lui si on veut le transformer ?

Il faut, évidemment, au moment où il naît à la vie linguistique, lui créer par l'enseignement du français, ces notions qui vont devenir pour lui des instincts ; et si la méthode directe se justifie à un moment de la vie, c'est tout à fait au début, c'est entre six et huit ans. Voilà pourquoi la France a demandé que l'éducation des petits enfants d'Alsace fut faite en français, réservant une part à la langue allemande, lorsque, déjà chez l'enfant, nous avons essayé de créer ce besoin, cet instinct du français. (Applaudissements.)

Voilà comment nous voulons procéder.

M. Fabrice Muller qui d'ailleurs, parle si bien le français, qu'il est lui-même un excellent à l'enseignement de la méthode qu'il souhaitait désigner tout à l'heure.

M. Eugène Muller. — Ah non !

M. Bism. — Au contraire.

M. le Président du Conseil. — ... nous a dit : il faut faire une part au régionalisme. Chaque peuple a droit à sa langue. Chaque peuple est composé à sa façon. Chaque peuple a ses qualités qui lui sont propres, sous peine de se perdre à lui-même, de se dissimuler, de perdre sa figure.

Tentons d'être Allemande avec son caractère fédéraliste qu'elle n'a jamais abolie, quelle n'abolira jamais, sous quelque constitution, quelque régime qu'elle soit...

M. Théodore Seltz. — C'est vrai.

M. le Président du Conseil. — ... plus d'intérêt à conserver ses dialectes qu'elle ménage avec plus de soin.

Mais la France, est-ce cela ? Non. La qualité de la France à travers les âges, sa force dans les épreuves, sa grande ressource pour l'avenir, son grand moyen de lutter contre les dangers qui peuvent la menacer — et, en particulier contre cette faiblesse de la nation dont il faudra bien discuter un jour parce que c'est un problème grave, vital...

M. Bouteiller. — C'est le premier problème de l'heure.

M. le Président du Conseil. — C'est d'être un pays parfaitement et profondément uni, c'est d'être un métal dont les éléments sont si intimement, si fortement, que ne dis même pas soudés, mais fondus, qu'on ne peut plus les distinguer. (Applaudissements.)

M. Lemire. — Mais les éléments y sont.

M. Charlot Bertrand. — Il faut lui conserver cette unité nationale, M. le Président du Conseil.

M. Jean Molinié. — Il ne faut pas dissocier ces éléments par la politique.

M. le Président. — La parole est à M. Trémintin.

M. Trémintin. — Je crois devoir appuyer les observations de MM. Peirotes et Muller sur l'usage de la langue locale.

On lui dit avec raison ce matin, il y a entre la Bretagne et l'Alsace, ces deux ailes de la France, des points communs.

M. Eugène Muller. — Très bien !

M. Trémintin. — Il y a en Bretagne aussi une question linguistique.

Cette question, Messieurs, je tiens à la dire très loyalement, provoque une situation simplement analogue, de la part de l'Alsace, nous avons en le bonheur de l'histoire, depuis des siècles, incorporés à la patrie française.

Le problème peut être serré de plus près en Bretagne, parce qu'il n'y a que deux langues : la langue française et la langue locale, tandis qu'en Alsace on en trouve 3 : l'idiome alsacien, le français et l'allemand.

Je voudrais, Messieurs, après les sollicitations dont j'ai été l'objet de la part de M. Muller et, j'ose le dire aussi, de M. le Président du Conseil, à l'occasion de la courte

quel... Ah ! si Janquet les voyait en tête à tête, on s'enfermerait le domestique...

« Alors, Millette, il faut partir ? »

« Je vous aime, j'étais si heureuse. Et vous partez déjà ! »

« Les yeux de la petite disent cela, les yeux seuls. Et lui, le Firmin, le devine et y répond : « Ah ! aussi, petite mie, je t'aime. Et j'étais si heureux ! »

L'Oued Ouergla. Notre front du nord du Maroc est solide et nous n'avons rien à craindre de ce côté pour le moment. Mais il faut prévoir le pire. Ce sera le rôle du gouvernement et des chefs militaires.

A Madrid la déception est grande et les cœurs montent. Dans l'armée et dans la population, l'effervescence augmente. On annonce que le Directeur, contrairement à ce qui avait été dit, a décidé de garder le pouvoir. Mais pourra-t-il s'y maintenir ? Son prestige est visiblement arrivé à échéance.

L'EX-CONTROLEUR LE HER, témoin de Seznec, arrêté pour outrage à la pudeur

Nos lecteurs se souviennent encore certainement de ce conducteur de la T. S. R. P., compatriote de Seznec, M. Le Her, qui eut, par un témoignage sensationnel sur la prétendue survie de M. Quémener, attirer sur lui l'attention du public.

M. Le Her est aujourd'hui le triste héros d'une aventure scandaleuse. A son nom déjà compromis, celle-ci va ajouter encore quelque lustre. Mais dès maintenant elle vaut à son auteur de faire connaissance avec la paille humide des cachots, le dépôt en l'occurrence, sous l'incubation d'outrage public à la pudeur, de tentative de viol, d'usurpation de titre et de fonction.

Voici dans quelle circonstance le témoin trop favorable à Seznec a été arrêté : Une jeune femme, domestique boulevard Victor, était accostée samedi à quelques pas de son domicile, par un homme paraissant âgé d'une trentaine d'années qui lui demanda sans préambule :

« Vous êtes Mlle X... ? Vous demeurez boulevard Victor, chez vos patrons ? C'est donc vous que j'ai à faire. Je suis médecin-major au service de la Santé. »

Des dénégations nous ont fait connaître que vous vous étiez livrés à des manœuvres abortives. La justice m'a chargé, avant de prendre à votre égard les mesures qui s'imposent si le fait est exact, de procéder à un examen médical auquel vous devez vous soumettre sous peine d'arrestation. Je vais donc vous accompagner à votre chambre. »

La jeune femme, prise de peur et ignorant à qui elle avait affaire, se laissa accompagner. Mais une fois chez elle, les propos du pseudo-médecin et son attitude ne lui laissant aucun doute sur les intentions de l'individu, elle se débattit, appela à l'aide et le médecin de la Santé prit la fuite.

Le signalement qui fut fourni au commissariat par la victime permit de retrouver bientôt le faux docteur qui avoua son identité : l'ancien contrôleur de la T. C. R. P. Le Her.

Ce nouvel avatar, s'il s'était produit quelques mois plus tôt, aurait permis de juger de la valeur de son témoignage dans le retentissant procès de Quémener.

ŒUFS CONSERVÉS ET ŒUFS FRAIS

Une question intéressante a été examinée devant le tribunal correctionnel. Des commerçants étaient poursuivis pour avoir vendu, sous l'étiquette « œufs frais », des œufs sortant des appareils frigorifiques au lieu de les avoir vendus comme « œufs conservés ».

Est-ce que les œufs qui séjourneraient dans des appareils frigorifiques et furent laissés dans des chambres froides d'une température de 3° au-dessus de 0, où ils restent souvent pendant plusieurs mois, peuvent être considérés comme « œufs frais » ?

M. Dayne, président du syndicat général des mandataires des Halles, déclara au tribunal que l'œuf frais était celui qui ne dépassait au mirage aucune trace d'altération et pouvait être employé à tous usages culinaires. Mais le substitut du Procureur de la République protesta, estimant que cette définition était beaucoup trop large : « C'est la porte ouverte à tous les empoisonnements dilués. »

A son tour, M. Lamotte expliqua qu'il se vendait à Paris, en une seule journée, plus d'un million d'œufs sortant des appareils frigorifiques. En réalité, ajoute-t-il, il y en a cinq cent millions sur un million, qui sont frais pondus.

Le débat continuera à huitaine.

POUR ÊTRE BIEN ET RAPIDEMENT INFORMÉ LISEZ L'« OUEST-ECLAIR »

Le journal le mieux renseigné de la région EN VENTE PARTOUT

L'IVRAIE

Par Jean NESMY

Rien d'éveillé, sinon, de-ci, de-là, une maïs-sonnée de chaume, qui fume bien tranquillement, et semble un gros nid de terre et de mousse, posé dans les branches au bord d'un clos.

A droite, pour fermer l'horizon, toute une fuite de collines d'un azur de mieux en mieux fondu, de plus en plus léger, jusqu'à paraître tissé d'air et se confondre avec le ciel.

Au total, un de ces paysages d'enchantement, comme il en est tant dans le Bas-Limousin, et qui valent surtout par la demi-lumière, que les ombres soient condensées par larges plaques dans le soir, ou éparpillées dans la nuit sur toutes choses et légères de lune.

A présent, dans le jour qui baisse, comme l'heure de se quitter allait sonner, leurs idées claires les fuyaient, ils retrouvaient une à une toutes leurs pensées tristes.

Ils s'étaient pris d'amour depuis l'automne, ou plutôt leurs cœurs les avaient trahis seulement depuis ce temps, car, en vérité, ils s'aimaient d'amitié depuis qu'ils étaient tout enfants et qu'ils s'étaient connus.

S'ils se laissaient aller d'aventure au son du vieux tesson, elle, Millette, se souvenait qu'à voir Firmin en soutane rouge, calotte de velours et rochet de dentelle aller et venir autour de l'autel à la messe grande à des dimanches, portant le missel ou les burettes, bourdonnant les repons, elle se sentait pour lui comme une admiration naïve — lui se la rappelait avec sa robe blanche des fêtes carillonnées et sa corbeille pleine de roses pour l'offrande : déjà à cet âge il

La Ligue Républicaine Nationale est fondée

Mardi, à Luna-Park, a eu lieu le banquet de fondation de la Ligue Républicaine Nationale. 1.800 convives y assistaient.

Lorsque M. Millerand fait son entrée, à 7 h. 45, une immense ovation l'accueille, les applaudissements et les acclamations durent pendant cinq minutes, tandis que prennent place à la table d'honneur, aux côtés de l'ancien président de la République, MM. Antony Ratier, vice-président du Sénat, président du Parti Républicain Démocratique ; François-Marsal, sénateur, ancien président du Conseil ; Hervé, sénateur, président et Bonnevoux, député, vice-président de la Fédération Républicaine ; les anciens ministres Léon Bernard, Maginot, Louis Marin, Pierre-Etienne Flandin, Le Trocquer, Ricard, Faury, Désiré Ferry, Reibel, Dior, de Lastoyrie, Adam, Bignon, Robert David, Goupit, Emmanuel Brousse ; Boivin-Champeaux, vice-président du Sénat.

LES ADHESIONS

Au dessert, M. Ratier, ancien ministre, président du Parti Républicain Démocratique et Social, se lève et apporte en un discours très net et très loyal, l'adhésion de son parti à la Ligue Républicaine Nationale.

M. Hervé, sénateur de l'Eure, vice-président du Parti Républicain, en fait autant au nom de la Fédération, etc., etc.

LE DISCOURS DE M. MILLERAND

Puis la parole est donnée à M. Millerand, ancien président de la République. C'est un appel immense à la Nation française, en même temps qu'une formidable protestation contre le gouvernement de secte qui détruit nos forces de restauration, que M. Millerand fait entendre. L'ancien Président de la République n'a rien laissé dans l'ombre. Avec une énergie singulière, avec une incomparable maîtrise de son verbe, toujours clair et souvent tranchant comme une épée, M. Millerand a mis en accusation, devant la France, le Cartel des gauches, prisonnier des socialistes et le gouvernement esclavé des révolutionnaires. Interprétant selon les lois de la raison la plus sûre, tous les actes accomplis par le Cabinet depuis juin 1924, le Président a montré de la façon la plus péremptoire, le glissement rapide de nos institutions, ébranlées par l'ennemi de l'intérieur, vers la dissolution et vers la ruine.

Des acclamations innombrables et des applaudissements extraordinairement enthousiastes ont accueilli cette mise au pilori de ceux qui ne rêvent que guerre civile ; et l'ovation s'est faite indescriptible lorsque M. Millerand s'est écrié :

« C'en est fini du combat en ordre dispersé ! Unissons-nous tous, bons Français ! Le pousse ce soir, devant le pays tout entier, le cri de ralliement ! »

Nous avons eu, dit un assistant, la sensation qu'une résolution indomptable et qu'une immense vague d'espoir passait sur les assistants, debout et faisant retentir la salle de leurs bravos et de leurs serments.

L'heure de l'organisation s'ouvre maintenant ; demain, ce sera l'heure de l'action. Que pas un républicain national ne manque à son devoir, et avec le péril radical-socialiste, le péril révolutionnaire sera conjuré.

Des étudiants conspuent M. Herriot

Trois ou quatre cents étudiants et lycéens se réunissent en monôme aux abords de la Sorbonne et parcourent le boulevard Saint-Michel, portant des pancartes et conspuant M. Herriot, M. François-Albert, M. Appell, mais acclamant M. Léon Bernard.

Ils exprimaient ainsi leur mécontentement à cause du renvoi du Lycée Saint-Louis de leurs camarades arrêtés lors de la manifestation récente de la Sorbonne.

AUX AMATEURS D'ESCARGOTS

M. Gravier a présenté à l'Académie des Sciences une communication de M. Léger, de Grenoble, sur la valeur nutritive de l'escargot.

D'après M. Léger, 80 % de la valeur nutritive est localisée dans le foie qui se trouve dans le tortillon et ce foie est le siège de toute saveur et vertu digestive.

Il semble de cette observation que l'escargot est fade et indigeste si on supprime le « tortillon » appelé « sac ».

La science confirme l'avis des gourmets.

re, avait le coude d'autant plus prompt à se lever que les langues étaient tout de suite sèches d'aller vite.

« Alors, à chaque instant : « Dieu ! Dieu ! Dieu !... »

L'un des deux frappait la bouteille avec son couteau pour sonner la goutte. Et quand la vieille aubergiste était accourue avec une impayable mine de bon accueil, et un bruit précipité de savates :

« Eh ! la mère, entre une chopine, et on se quitte ! »

On devait toujours se quitter, et chaque chopine commandée d'heure en heure depuis midi devait être la dernière. Mais, comme il faisait chaud il faisait bon de boire.

Il restait encore bien des affaires à traiter : on avait beaucoup de choses à se dire, et les langues devenaient pâteuses, ce qui n'activait pas la besogne.

Ils n'étaient pas si engourdis que cela paraît, nos bonshommes. Et la preuve, c'est que tout d'un coup, vers les six heures, le vin ayant monté les têtes, un tumulte de voix sort de la salle de l'auberge. Les nuances se croisent, cliquetants et sonores dans leur patois demi-méridional ; les regards se jettent tour à tour des détails et du népris. Les jurons pleuvent, et les injures.

— Un chant-lutrin ! — Un petit-fils de porte-besace ! — C'est peut-être moi, qui quête tous les autumnes pour mes angélus et mes sonnettes.

— Qui quêté ne m'en die pas. Et mon grand-père, à moi, entends-tu bien, n'a pas tenu le bâton qui frappe aux portes.

— Et quand il l'aurait fait, le mien ! Je n'y vois pas injure. C'est bon ! garde ton âne.

— Et toi, ta fille. — Que s'étaient-ils passés ? Au juste, personne n'aurait bien su le dire, ni les voisins de table, ni Mergal, ni Saurignat. Un mot de trop, un coup de langue de travers, c'est

plus qu'il n'en faut après boire pour changer les bonnes dispositions. Les petits détails d'autrefois se réveillent. Le vin d'auberge est plein de verve et de malice. On se connaît depuis longtemps ; les méchancetés à se dire ne manquent pas quand on veut faire

baller des cancan qui content les chemins. — « Holà ! amant, en dit que la roue de ta brouette est bien grassée. — Et que les noix de ton voisin, Lionard, l'ont donné beaucoup d'huile. »

Et cet, et cela, et autre chose encore. Et la querelle va grand train ; tant de filets de vinaigre à la fin gâtent la sauce. Pour une ivresse, c'est la guerre entre les familles ; de vieux qui ne veulent plus se voir ni se parler ; des jeunes qui s'aiment et qui souffrent, et des rivalités de politesse, et des disputes de haines, et des piocés !

Telle était la banale aventure survenue entre les anciens, après la messe grande, un des derniers dimanches de mai.

Et maintenant que le soir tombait à pleine ombre et que l'heure se faisait grave, les deux amoureux, étourdis jusqu'alors par la joie enfantine et chaste de se retrouver l'un près de l'autre, sentaient tout à plein comme désormais le sort de leur vie était incertain et fragile.

La bande de soleil, qui venait du couchant par la porte ouverte, s'écrasait, se moriait d'ombre chaque minute davantage. La chanson du Blon montait de la vallée, lointaine et limpide et plus fraîche.

Le fuseau déjà blémissant des peupliers, les têtes rondes des châtaigniers ou des chênes, les saples argentés, les maisonnettes fumant bleu, l'herbe fine des prés, tout commençaient à se mouiller de crêpeuse et à se fondre dans le noir de la nuit ou le blanc des vapeurs.

Nanette, la première, allait rentrer, le tablier plein de regain couiné à la famille. Passa encore que Nanette les supprime, car l'ancienne, comme toutes les sœurs, était indulgente à l'amour de sa fille. Mats Jan-

quel... Ah ! si Janquet les voyait en tête à tête, on s'enfermerait le domestique...

« Alors, Millette, il faut partir ? »

« Je vous aime, j'étais si heureuse. Et vous partez déjà ! »

« Les yeux de la petite disent cela, les yeux seuls. Et lui, le Firmin, le devine et y répond : « Ah ! aussi, petite mie, je t'aime. Et j'étais si heureux ! »

« Je vous aime, j'étais si heureuse. Et vous partez déjà ! »

« Les yeux de la petite disent cela, les yeux seuls. Et lui, le Firmin, le devine et y répond : « Ah ! aussi, petite mie, je t'aime. Et j'étais si heureux ! »

« Je vous aime, j'étais si heureuse. Et vous partez déjà ! »

« Les yeux de la petite disent cela, les yeux seuls. Et lui, le Firmin, le devine et y répond : « Ah ! aussi, petite mie, je t'aime. Et j'étais si heureux ! »

« Je vous aime, j'étais si heureuse. Et vous partez déjà ! »

« Les yeux de la petite disent cela, les yeux seuls. Et lui, le Firmin, le devine et y répond : « Ah ! aussi, petite mie, je t'aime. Et j'étais si heureux ! »

« Je vous aime, j'étais si heureuse. Et vous partez déjà ! »

Interruption que j'ai cru devoir faire, vous exprimer le désir de beaucoup de Bretons. Ce désir est inspiré du même esprit qui guidait les orateurs qui m'ont précédé : favoriser le rayonnement de plus en plus grand de la culture française et lui permettre de donner à l'enseignement du français sa valeur éducative et toute son efficacité pratique.

Et alors, c'est simplement une question de méthode pédagogique qui se pose; mais elle a son importance.

En Bretagne, en effet, nous pouvons constater combien l'enseignement du français devient difficile lorsqu'il se heurte à une véritable langue locale parlée et écrite.

Ici, je suis très heureux de m'appuyer sur le témoignage de M. Paul Guéyesse, qui siège sur les bancs de la gauche avancée et qui ne pouvait être soupçonné d'avoir aucune idée de séparatisme ou de céder à des arrière-pensées, quelles qu'elles fussent. Il se plaçait sur le terrain pédagogique où je me porte aujourd'hui.

Il y a en Bretagne d'ardents régionalistes, et j'appartiens à leur groupement, qui ne se sont jamais séparés.

Il ne s'agit pas de mettre en conflit deux langues. Nous comprenons très bien que la langue française, étant la langue de la mère-patrie, doit être cultivée sur l'ensemble du territoire, mais je crois aussi que la langue locale doit avoir sa place dans le cadre où les événements l'ont installée et où la tradition familiale l'a maintenue. (Applaudissements à droite.)

C'est de ce point de vue qu'il faut considérer le problème. Car dans bien d'autres régions il n'y a que des patois. Et je rappelle à cet égard l'observation si judicieuse de M. Paul Guéyesse : on ne peut pas mettre en parallèle le patois et une langue.

M. le rapporteur. — Et moi je rappelle qu'il s'agit du budget des services d'Alsace et de Lorraine et qu'il faudrait en voter les chapitres. (Très bien ! très bien !)

M. Trémintin. — J'ai dit, en commençant, pourquoi je prenais la parole dans cette discussion.

Pour aboutir à une culture française véritable, il faut tenir compte des langues locales. Or, la langue bretonne a acquis droit de cité, non seulement parce que nous avons le droit de dire que, dans le passé, nous sommes les fils aimés de la famille française, mais encore parce que l'on a pu affirmer que le véritable poème de la grande guerre était un poème de langue bretonne. On nous en a donné une traduction, et je souhaite que cette traduction soit mise dans les bibliothèques de nos écoles, parce qu'elle montrerait combien le génie breton est à la fois lié à l'amour de la petite et de la grande patrie.

Je termine en demandant à M. le Président du Conseil de ne pas oublier, en ce qui concerne les méthodes pédagogiques, qu'il est nécessaire d'apprendre le français à l'aide des langues locales, de manière à faire profiter l'enfant de cette gymnastique intellectuelle et de lui faciliter la comparaison des différents génies de la race.

C'est ainsi qu'on arrivera vraiment à une culture française développée et à un enseignement pédagogique national.

Je vous ai traduits en quelques mots les sentiments des Bretons.

Ce qui me navre, c'est d'entendre dire quelquefois que nos compatriotes parlent une langue qu'ils n'écrivent pas et qu'ils écrivent une langue qu'ils ne parlent pas.

Contre ce paradoxe, il n'y a qu'une arme. Et si, sur quelques détails nous pouvons différer d'opinion, je puis affirmer — parce que cela est démontré par l'expérience et admis par ceux qui s'occupent d'enseignement — qu'il n'y a qu'une méthode pédagogique : l'enseignement bilingue. Il faudrait donc arriver à donner un enseignement perfectionné du français à l'aide de la langue locale. (Très bien ! Très bien ! à droite.)

### LA CONDAMNATION DU « CRI DU PEUPLE »

Le « Cri du Peuple », journal socialiste de Brest, s'était pourvu en Cassation à l'occasion d'une sévère condamnation prononcée contre lui par la Cour d'appel de Rennes, pour diffamation à l'égard de M. Jean Jadé, député du Finistère.

Le « Cri du Peuple » s'étant récemment désisté de son pourvoi, la Chambre criminelle de la Cour de Cassation vient de lui en décerner acte.

En conséquence, le « Cri du Peuple » est définitivement condamné :

- A 100 FRANCS D'AMENDE, 6.000 FRANCS DE DOMMAGES ET INTERETS, ET SIX INSERTIONS DU JUGEMENT. ET EN TOUS LES DÉPENS.

Les intérêts de M. Jean Jadé étaient représentés par M. Alexandre Souriac, avocat à la Cour de Cassation.

### NOS DÉPUTÉS

Nous sommes heureux d'apprendre que, sur la proposition de la Commission d'Administration générale, départementale et communale, dont il fait partie, M. TREMINTIN a été désigné membre de la Commission supérieure d'aménagement, d'embellissement et d'amélioration des villes.

### A NOS AMIS, A NOS LECTEURS

La grippe frappant une partie du personnel du « Petit Breton », ce numéro, à notre grand regret, ne paraît que sur six pages.

Lire la semaine prochaine dans le Petit Breton : AU PAYS DE SAINTE-TRIPHIÈNE, de Jos Ker-rigou, notre distingué collaborateur.

Nos lecteurs liront avec intérêt l'histoire « de la douce et malheureuse femme du tyran Conomor » et revivront avec notre collaborateur les scènes touchantes et tragiques qui se déroulent au pays du Tréquier, dans la région de Lanmeur.

# La propagande du Parti

## Pierre Trémintin à Clermont-Ferrand

Le jeune Parti Démocrate témoigne d'une singulière vitalité. Et nous ne parlons pas des réunions locales ou de quartiers qui se tenaient un peu partout au sein de chaque Fédération.

Répondant à l'appel des organisations déjà fortement constituées dans le Puy-de-Dôme, l'Ille-et-Vilaine, le Nord, la Seine-Inférieure, nos délégués ont voulu prendre contact, le plus tôt possible, avec nos militants de ces diverses régions.

En raison des travaux parlementaires, si absorbants à l'heure actuelle (puisque la Chambre siège matin et soir) et des engagements antérieurement pris par eux, la plupart des députés démocrates étaient retenus par d'autres manifestations.

Le Secrétariat Central du Parti a pu, néanmoins, faire face à toutes les demandes, grâce à sa méthode d'organisation, au dévouement des conférenciers, et, ajoutons aussi, grâce à l'abnégation de Raymond Laurent qui n'a pas hésité, quoiqu'il fût fatigué, à passer deux nuits consécutives en chemin de fer pour couvrir le record de Paris à Clermont-Ferrand et de là à Lille.

On peut tout avec des âmes aussi intrépides.

### LA JOURNÉE DEMOCRATIQUE DE CLERMONT-FERRAND

Nos militants de la Fédération du Puy-de-Dôme, constituée depuis plusieurs années déjà, priant, on le sait, une part active aux travaux de l'Assemblée constituative du Parti, les 15 et 16 novembre derniers à Paris. Aussi, avaient-ils à cœur de réunir le plus tôt possible un Congrès Fédéral à Clermont-Ferrand, pour fixer dans leur département les heureux résultats de la fondation du Parti.

### LA CONFÉRENCE A L'INSTITUT POPULAIRE

Samedi soir, nos camarades Trémintin et Laurent, à leur descente du train, rejoignant, au siège de l'Institut Populaire, 15, rue Saint-Alyre, les militants clermontois et leur dévoué et inaltérable secrétaire : Loudouze.

Dans un magistral exposé qui, pendant près d'une heure, captiva l'attention d'un nombreux auditoire que la salle pouvait à peine contenir, Raymond Laurent situa notre Parti en face de toutes les organisations politiques actuelles. Ce fut une revue historique, doctrinale, d'un caractère attrayant et objectif, qui mit une fois de plus en lumière l'esprit critique, la méthode rigoureuse, la documentation de l'auteur du « Manuel politique et social » et du professeur au Collège des Sciences sociales.

Une discussion serrée, amicale, vivante, s'est suivie sous la présidence de Trémintin, qui répondit à toutes les questions, suppliant ainsi Raymond Laurent obligé de reprendre aussitôt le train de nuit sur Paris et Lille.

### LES SEANCES D'ETUDES DU DIMANCHE MATIN

La matinée est froide. La superbe cathédrale, les monuments publics, les vieilles églises de Clermont s'estompent dans le brouillard.

Dès 9 h. 12, nos camarades se retrouvent, néanmoins, à l'Institut Populaire pour prendre part aux travaux du Congrès Fédéral.

De nombreuses questions d'organisation et de propagande figurent à l'ordre du jour : l'effort soutenu des délégués, dont quelques-uns arrivent des villages de la montagne. L'esprit de méthode et de résolution du président Loudouze, permettent de les examiner toutes dans un laps de temps aussi mesuré.

Trémintin résume à grands traits l'originalité et la position du Groupe des Démocrates au Parlement en fonctions du Parti nouveau, et montre la nécessité de maintenir, par une organisation disciplinée, le contact le plus étroit entre nos militants de toutes les Fédérations de France et nos élus. Il est vigoureusement applaudi.

Marc Faure, de Clermont, préconise, dans un lumineux rapport, l'application de la R. P. Municipale aux prochaines élections à Clermont-Ferrand.

L'assemblée, après échange de vues et un exposé très net de la situation par le professeur au Lycée et conseiller municipal, approuve les conclusions du rapport.

Voici Paul Vermeret, président du Comité des Républicains Démocrates d'Espinasse, qui vient nous dire, en un langage concis, énergique, tout ce que l'on peut réaliser dans un canton rural et montagneux, pour combattre la tyrannie des radicaux et socialistes. Il est chaudement félicité et applaudi.

Enfin, le secrétaire fédéral, Loudouze, résume nos moyens de pénétration, d'action et de propagande par les conférences et par la presse. Des résolutions précises sont adoptées.

Notons que la jeune Fédération du Puy-de-Dôme possède déjà une presse locale puis-

sante, grâce à son bulletin périodique qui forme un supplément du « Cri du Quartier », aux journaux régionaux amis, et surtout à la diffusion du « Petit Démocrate de Paris ».

Le Congrès à l'unanimité, recommande aux militants de s'abonner de plus en plus à ce journal dont le caractère « hebdomadaire » répond tout à fait aux besoins de nos populations rurales.

### LE BANQUET

Les Congressistes se retrouvent à 13 heures dans le vaste salon de l'Hôtel des Minimes ou un excellent déjeuner leur est servi. Le champagne pétillait dans les coupes et aussitôt les toast jaillissent, cordiaux, spirituels; tous, avec les formules les plus heureuses, conviennent au travail et à la confiance.

On applaudit successivement tous les orateurs et notamment : Loudouze, Isolé, Vermeret, Maurice Vallet, directeur de « l'Avenir du Puy-de-Dôme », Thomas, Trémintin.

Mais on doit bien vite rejoindre la salle de l'Hôtel de Ville pour la grande réunion de 14 h. 30.

### LE PARTI DEMOCRATE ET LA POLITIQUE FRANÇAISE

En quelques phrases éloquentes, Isolé, conseiller municipal de Clermont, présente le conférencier et salue le Groupe des Démocrates à la Chambre.

Tout à tour ému, grave, spirituel, le député du Finistère captive l'attention de la salle, par sa critique serrée de la politique du Bloc des Gauches et par son lumineux exposé du programme social et international du Parti Démocrate populaire.

Il esquisse à grands traits les réformes urgentes que le pays attend et que le ministère Herriot, prisonnier des socialistes, ajourne impudiquement pour se confiner dans le sectarisme et l'abandon de nos droits les plus certains.

Son peroraison où il évoque la figure de Voltaire dont l'idéal a passé au cours des siècles, dans l'âme chevaleresque de la France et qui, campé sur son fier coursier de bronze, sur la grande place de Clermont, semble montrer la voie à la Démocratie, soulève une ovation prolongée.

Dans la nuit qui descend du fameux plateau de Gergovie, sur la capitale de l'Auvergne, nos camarades se séparent à regret commentant le succès de cette journée démocratique qui marquera une date dans les annales de la Fédération du Puy-de-Dôme.

### L'arrêt de l'express 514 à Landivisiau

Tout arrive, c'est le cas de le dire, surtout lorsqu'on sait vouloir et tenir.

A cet égard, le Conseil général du Finistère, la Chambre de Commerce de Morlaix et les représentants de la région intéressée ont su insister à diverses reprises près de l'Administration.

Notre ami TREMINTIN, député, s'est fait l'interprète résolu de leurs légitimes revendications et a multiplié, dans ce but, ses interventions au Conseil Général, comnie à Paris.

Nos populations liront donc avec satisfaction la lettre suivante qu'il a reçue de M. le Directeur des Chemins de Fer de l'Etat.

Paris, le 15 décembre 1932.

Monsieur le député,

Vous avez bien voulu, au cours d'une récente démarche, insister auprès de moi pour que satisfaction soit donnée aux diverses demandes que nous avions reçues de la Chambre de Commerce de Morlaix notamment, tendant à obtenir l'arrêt de Landivisiau du rapide 514 de Brest à Paris.

J'ai le plaisir de vous faire connaître qu'en raison de l'intérêt tout particulier que l'on attache à cette question, nous nous proposons de faire desservir Landivisiau par le rapide 514.

Cette modification qui donnera entière satisfaction aux demandes que vous avez bien voulu me signaler, sera réalisée dès le 2 janvier prochain.

Veuillez agréer Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur général des Chemins de fer de l'Etat.

### L'OUEST-ECLAIR

Rayon d'action : 12 départements est le journal le plus lu de la Région de l'Ouest



## QUIMPER

### LA QUESTION DES FREINS AUX CHARRETTES

On pouvait croire qu'elle était solutionnée dans le sens de l'intérêt des agriculteurs et de la libre circulation, conformément aux vœux des Syndicats Finisistériens.

Il paraît qu'il n'en est rien et qu'inopinément les braves gendarmes avaient reçu des ordres pour appliquer l'arrêté préfectoral visant les freins aux charrettes dès le 1er janvier.

Nos amis du Parlement — saisis des do-

lances des populations agricoles qu'ils représentent, ont aussitôt écrit à M. le Préfet la lettre suivante, dont nos lecteurs apprécieront les termes.

Brest, le 9 décembre 1932.

Monsieur le Préfet,

Nous venons d'apprendre à l'instant que les dispositions de votre arrêté concernant l'obligation pour tous les véhicules ruraux d'être munis de freins, allaient être mises en application dès le 1er janvier prochain.

La gendarmerie et le service vicinal auraient reçu, à cet égard, des instructions précises dont le texte n'est pas parvenu à notre connaissance, dans nos mailles respectives.

Nous nous permettrons de vous traduire immédiatement l'émotion de nos compatriotes ruraux qui pouvaient à bon droit supposer qu'à la suite des doléances si justifiées des diverses organisations agricoles et de

plusieurs représentants élus, cette partie de votre arrêté était rapportée.

Nous sommes persuadés qu'une consultation des Syndicats agricoles vous eût démontré l'innuité et les conséquences regrettables d'une pareille mesure.

Elle aurait pour effet — si elle était généralisée et strictement appliquée — d'obliger nos compatriotes soit à augmenter leur personnel à un moment où la main-d'œuvre est rare et coûteuse (la même personne ne pouvant freiner et conduire l'attelage) soit à munir tous les véhicules d'appareils mécaniques qu'il leur serait d'ailleurs impossible de se procurer avant un an au moins, de l'avis des charbons eux-mêmes.

Vous n'ignorez pas, d'autre part, que les petits fermiers ne disposent que d'une charrette attelée d'un cheval avec laquelle ils font tous les travaux des champs, les travaux de labour, de semailles, etc., et qui leur sert également pour aller au marché. Le frein ne sera d'aucune utilité pratique pour eux et leur imposerait une gêne de plus.

Nous venons donc ce n'est pas l'heure d'entraver l'activité de la production agricole.

Nous estimons donc que l'article 17 du décret du 31 août 1932 — appelé Code de la Route — ne trouve pas en l'occurrence, son application et nous sommes persuadés que si le Conseil Général avait été consulté (comme il le fut il y a quelques années, à l'occasion de la conduite des attelages à main gauche) il se serait manuellement prononcé dans le même sens que toutes les organisations agricoles dont les vœux vous sont parvenus il y a quelques mois.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos sentiments bien distingués.

FORTIN, sénateur; LEZAN, Paul Simon, JABE, BALABAT, HERRY, TREMINTIN, députés.

### LE JURY D'ASSISES

Liste des jurés désignés par le sort et qui doivent siéger à la session des assises du Finistère, qui doit s'ouvrir à Quimper le 19 janvier 1933, à midi:

Jurés titulaires: MM. Trachel Gustave, Directeur des Postes Financières, Quimper; Jézéquel Maurice, commerçant, Brest; Miossec Jean, cultivateur, Bodilis; Leclercq Jean, retraité, Pont-l'Abbé; Le Gallon François, cultivateur, Eglant; Créach Pierre, cultivateur, Plougoulin; Le Froide Louis, commerçant, Carhaix; Gouze Guillaume, instituteur retraité, Lannap; Marc Gabriel, cultivateur, Guilers; Le Monn Yves, cultivateur, Goussay; Goussard Charles, agent technique, Brest; Goussard Joseph, quincaillier, Moëlan; Nivellec Joseph, cultivateur, Plouvez-du-Paou; Berthelot François, retraité, Ploudiry; Gaudiner J., cultivateur, Tréguier; Abjean François, cultivateur, Plougonven; Le Bec René, cultivateur, Plobannale; Corré Yves, secrétaire de mairie, Saint-Thégonnec; Le Tallier Alexis, capitaine des douanes en retraite, Morlaix; Colgnal Jules, négociant, Carhaix; Pinaud Alex., industriel, Lambézellec; Le Lann Yves, cultivateur, Rumengol; Rogars Jean, cultivateur, Saint-Hermin; Pennec Guillaume, clerc de notaire, Commana; Ably Pierre, cultivateur, Landéda; Polignonec Yves, cultivateur, Kerfloc; Le Penn Alain, boucher, Pont-l'Abbé; Le Chausse Victor, commis, Brest; Le Léboux Mathurin, cultivateur, propriétaire, Arzano; Thépaud Edouard, retraité, Porspolder; Riou Yves, commerçant, Châteaulin; Collobert Corneille, greffier de paix, Carhaix; Le Gall Guillaume, cultivateur, Guilers; Guillou François, ancien notaire, Seac'h; Le Bonder Yves, retraité, Plougonneuc; Cornic Alain, cultivateur, Ergué-Armel.

Jurés suppléants. — MM. Le Cornec François, retraité; Waquet Henri, archiviste départemental; Corbin Joseph, commis de mairie et Verdelle Pierre, tailleur, de Quimper.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

ELLIANT. — Vol. — Le Du Emmanuel, 33 ans, domestique chez M. Guillerin, agriculteur, a, le 9 novembre, soustrait à son patron une somme de 250 francs. Il est condamné à 1 mois de prison.

GUERNAULT. — Infraction à la police des chemins de fer. — Des plusieurs fois condamné pour ce motif, Barre Laurent, 27 ans, 26, rue Jean-Bart, à Concarneau, a, le 21 septembre, voyagé sans billet de Concarneau à Rosperden. Il est condamné par défaut à 100 francs d'amende.

QUIMPER. — Outrages publics à la pudeur et à l'incivilité. — Sous cette incrimination comparait Rive Louis, 36 ans, demeurant à Vannes. Le tribunal lui inflige 15 jours de prison et 5 francs d'amende.

Coups et blessures. — Le 20 novembre, Barré René, 21 ans, 11, rue Neuve, étant en lynchage, fut surpris par M. Coateleim, boucher à Ergué-Armel, alors qu'il fouillait dans la poche de sa bicyclette. L'ayant interpellé et invité à s'en aller, M. Coateleim fut roué de coups par Barré. Cet antagoniste prit à parti les témoins de cette agression et les outrages. Barré, sur qui les renseignements sont défavorables, a, le 2 décembre dernier, été condamné à 1 mois de prison. Cette fois, le tribunal se montre plus sévère et lui inflige 2 mois de prison qui se confondront avec la peine précédente.

ROSPERDEN. — Pour ne pas avoir de carnet anthropométrique. — Seco Jean, 23 ans, forain sans domicile fixe, est condamné à 16 francs d'amende.

— Pour avoir à son service un employé non tenu d'un carnet d'identité. — Thoua Auguste, dit Matha, propriétaire d'un ménage à Melleles, est condamné à 20 francs d'amende.

CONCARNEAU. — Coups. — Mme Perrot, débitante, 19, rue Bayard, ayant acheté une charrette à un sujet roumain nommé A. Marcel, a été giflée par ce dernier, alors qu'elle s'en allait son emplette faite. A. prétend que Mme Perrot ne l'avait pas payé. En outre, A. a enlevé à Mme Perrot l'écharpe que celle-ci avait mise dans son panier. La plaignante maintient énergiquement avoir payé son charrette et les témoins viennent le confirmer. Le tribunal, après plaidoirie de M. Alizon, condamne A. à 25 francs d'amende.

SAINT-YV. — Homicide et blessures par imprudence. — Bourbigot Jean, 34 ans, cultivateur à Brezehan, alla, le 16 août dernier, prendre un chargement de choux. A sa sortie du champ, il laissa sur la route son chargement attelé d'une jument et alla fermer la barrière. Pendant ce temps l'attelage partit emballé vers le village. Dans un tournant brusque, le véhicule heurta Fresnay Jacques, âgé de 68 ans, qui gardait dans le fossé gauche de la route sa petite fille, âgée de 16 mois. Fresnay fut blessé grièvement et l'enfant tuée sur le coup. Le Tribunal, après plaidoirie de M. Alizon, condamne Bourbigot à 30 fr. d'amende.

QUIMPER. — Homicide par imprudence. — L'Ouest-Eclair a en son temps relaté le fatal accident d'automobile survenu le 11 novembre, sur le pont Médard et qui occasionna la mort de Mme Le Bec, habitant rue de Bonarveux. L'auteur de cet involontaire accident, Le G., 27 ans, hôtelier, a comparu hier devant le Tribunal correctionnel. Après plaidoirie de M. Alizon, le Tribunal a mis l'affaire en délibéré.

LANDUDAL. — Vol. — S., Jean, 19 ans, menuisier à Paris et G., André, 19 ans, charpentier à Paris, ont, le 8 novembre dernier, soustrait aux époux Fardeu une somme de 250 fr., deux saosirs, deux montres en métal, un étui porte-cigarette et une broche en métal. Les prévenus reconnaissent les faits. Ils sont condamnés chacun à 3 mois de prison.

En outre, nos deux voleurs sont inculpés chacun d'un vol de bicyclette. G., André à Chartres-de-Bretagne et S., Jean à Rennes. Ils récoltent chacun 1 mois de prison, mais le Tribunal déclare que cette dernière peine se confondra avec la précédente.

### LE RENOUVELLEMENT PARTIEL DES JUGES DES TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Voici les résultats des élections :

Tribunal de commerce de Brest. — Inscriptions, 3.064; votants, 155. — MM. Marillière Edouard, 154 voix non élu; Le Breus Em., 129 voix, non élu; Lullien Jozec, 50 voix, non élu; Cocolant Pierre, 133 voix, non élu; Péro Alfred, 153 voix, non élu; Le Cordenner Ch., 141 voix, non élu.

Tribunal de commerce de Morlaix. — Inscriptions, 2.255; votants, 116. — MM. Le Maître Jean, 412 voix, non élu; Barvo Pierre, 209 voix, non élu; Tanguy Georges, 416 voix, non élu; Bams Pierre, 404 voix, non élu.

Tribunal de commerce de Quimper. — Inscriptions, 3.033; votants, 217. — MM. Barnajou Felix, 212 voix, non élu; Laurent Albert, 211 voix, non élu; Le Bastard Marcel, 208 voix, non élu; Lemonnier Joseph, 212 voix, non élu.

Aucun de ces candidats n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au premier tour (un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits), il sera procédé à un second tour de scrutin le dimanche 21 décembre courant, à dix heures.

EPAT-CIVIL. — Naissances. — Marie Tanguy rue Elie-Freron, 51; Joseph Diassora, rue du Pont-Firmin, 27; Marguerite Rosen, rue de Pont-Abbe; Isabelle Nicolas, rue de Brest, 10; René Le Berre, rue Assol.

Publications de mariage. — François Bourbac, voyageur de commerce, et Marie Lucas, s. d., à Quimper.

Dece. — Joseph Masson, s. d., 50 ans, célibataire, rue de l'Espérance, Yves Guind, journalier, 70 ans, ép. Fisch, rue du Pont-Firmin, 23; Julien Le Rumeur, contrôleur des P. T. T., en retraite, 65 ans, ép. Février, venelle de Kezous; Marie Pasquet, cultivatrice, 59 ans, ép. Duizon, rue de l'Espérance; Jean Guonach, s. d., 45 ans, ép. Bonard, rue de l'Espérance; Pierre Cozquer tannier, 55 ans, ép. Antier, rue Neuve, 70.

### Le Maire Prend un Arrêté !!!

Le directeur du patronage des Chevaliers de Roscodon, depuis que sa fanfare existe, s'est permis, à scandale, d'annoncer à la sortie des messes, tantôt les matches de football, tantôt les représentations théâtrales que la Société offre de temps en temps en spectacle au bon public de Pont-Croix.

Hélas ! il n'avait pas songé au monopole du tambour de Monsieur le Maire, qui, jaloux de cette déloyale concurrence faite à son garde-champêtre, prend sur-le-champ un arrêté interdisant à l'avenir aux Chevaliers de troubler la quiétude (sic) des habitants de Pont-Croix qui, à 9 heures du matin, n'ont pas encore fait le « saut du lit ».

Pouldreuzle. — Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de Mlle Madeline Palle, avec notre ami Michel Honaff, fils du sympathique industriel et adjoint-maire de Pouldreuzle.

En cette heureuse occasion Le Petit Breton adresse aux futurs époux ses plus sincères félicitations.

Douranzenez. — MORT SUBITE. — Mercredi soir, vers 4 h. 20, M. Kervoalen, cultivateur au village de Kerstrat, en Ploaré, a trouvé sur la route M. Pierre Join, 62 ans, qui gisait dans le fossé. Transporté à son domicile par M. Kervoalen, M. Join est mort en y arrivant.

Ergué-Gaberic. — VOL. — Le 6 courant, Mme Yan, ménagère à Quelenec, s'étant absente de chez elle, fut à son retour la désagréable surprise de constater qu'un voleur avait pénétré chez elle et lui avait soustrait un billet de 50 fr. Le malfaiteur était entré par la fenêtre en brisant un carreau. Des traces de souliers sans lanières ont été relevées sur le parquet. La gendarmerie enquête.

## ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLE

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

PONT-AVEN. — Défait de rôle. — Le 12 novembre dernier, François Bannier a été surpris par la garde maritime, pêchant dans l'aven, sans avoir son rôle d'équipage. Le Tribunal le condamne à 100 francs d'amende avec sursis.

BANNALEC. — Les inconvénients de la route. — Nous avons relaté la collision survenue le 15 novembre dernier, vers 8 heures du soir. A cette heure, M. Joseph Quémener, libraire à Quimper, quittait Bannalec. Arrivé à 800 mètres environ du bourg, et contrairement au Code de la Route, il tenait sa gauche, lorsqu'il rencontra une charrette attelée de deux chevaux et tirant un « diable ». L'attelage était conduit par le jeune Le Beuze.

Celui-ci tenait sa droite et son attelage était éclairé. Le conducteur de l'auto ne put éviter le choc. Il vint heurter le cheval de trait et fit tomber le jeune Le Beuze sous le camion. Le charretier dut subir une incapacité de travail de 10 jours.

Quémener est donc poursuivi sous l'incrimination de blessures par imprudence. Il ne se présente pas à l'audience, mais le Tribunal le condamne par défaut à 100 francs d'amende.

SEZEL. — Un coup de poing qui coûte cher. — Le jeune Ullois et son camarade Jaume ont été frappés par Alain Coriou, qui se trouvait en état complet d'ivresse. L'inculpé a déjà subi plusieurs condamnations; il fera 3 jours de prison.

QUIMPERLE. — Coups. — Le Bec Gabriel, étudiant ivre, frappa les époux Le Gall, 2 mois de prison.

SEZEL. — Une vengeance. — Le domestique Le Coz Maurice, qui avait été congédié par M. Monfort, roua de coups celui-ci, 15 jours de prison.

### LES FORCES MOTRICES DE L'ELLE

Dans une assemblée générale extraordinaire, tenue le 6 décembre dernier, à 20 heures, à la mairie de Quimperle, l'article 6 des statuts a été modifié comme suit, à l'unanimité (411 actions représentées).

Article 6. — Le capital social est fixé à 250.000 francs divisé en 720 actions de 500 francs chacune.

— A 20 h. 30, l'assemblée générale ordinaire, tenue le même jour, a adopté, à l'unanimité (411 actions représentées), le rapport du commissaire aux comptes entraînant le

quits aux administrateurs, ainsi que celui établi par le Conseil d'Administration de la Société.

Nous extrayons de ce rapport, les passages suivants : « Ceci dit, permettez-nous également, Messieurs, de vous parler, en quelques mots, de la marche de notre petite affaire : « Au 19 novembre 1923, au moment de notre entrée en fonctions, nous n'avions que 63 abonnés ; aujourd'hui, 6 décembre 1924, nous en avons 280 et, parmi les nouveaux venus, de grands consommateurs ; l'hôpital, les hôtels, les écoles supérieures et les pensionnats.

Notre réseau s'étend tous les jours ; nous avons terminé la ligne du Gouéguier ; nous avons amorcé la ligne du Poulou et celle de Lovignon. Nous songerons bientôt à celle de la route de Ouimzer. « Enfin, Messieurs, pour en finir, laissez-nous adresser des remerciements bien sincères à tous ceux qui nous ont aidés dans l'accomplissement de notre tâche et, en particulier, à M. Trébaud, notre actif et dévoué directeur et aussi à un personnel qui nous a donné toute satisfaction.

« Laissez-nous également adresser de vifs remerciements à tous ceux qui, dans la mesure de leurs moyens, ont bien voulu répondre à notre appel en nous souscrivant de nouvelles actions.

« Mais laissez-nous aussi déplorer devant vous, l'égoïsme d'un grand nombre de nos concitoyens, riches ou dans l'aisance, se sont contentés de nous regarder en spectateurs, ont profité de notre argent et de notre peine, ont fouillé la lumière et de la gaieté que nous avons apportées à leurs maisons, attendant, pour prendre quelques actions, que notre Société soit en plein essor et rapporte des dividendes.

« Ce n'est pas de la fraternité ; ce n'est pas le fruit de nos concitoyens.

« Nous voilà navrés, Messieurs ! Malgré les nouvelles difficultés qui nous attendent encore, nous avons néanmoins confiance en l'avenir et nous espérons qu'avec votre appui, qu'avec votre dévouement sur lequel vous pouvez compter, nous arriverons, enfin, à rendre notre affaire prospère et intéressante.

L'assemblée approuve le rapport du commissaire aux comptes et la séance fut levée.

REUNION. — La réunion générale semestrielle de la Fédération nationale des sous-officiers des armées de terre et de mer (section de Guimpeur) aura lieu à la mairie de cette localité le dimanche 28 décembre prochain, à 11 heures.

L'ordre du jour comporte : le paiement des cotisations et des questions diverses.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Marcel Gléneau, à Lichen Jean Flecher, au Ristoir, Etienne Guyot, 23, rue Savary, Emilienne Favennec, gars de la Forêt, Emile Gragnic, à Kerguelen.

Publications de mariages. — Alain Hullois, cultivateur, à Kerflich, en Mellac, et Marie Berton, journalière, à Keranton, Hyacinthe Le Goff, négociant, à Quimper et Marie Le Marchal, s. p., à Pont-Abe, Georges Bouilais, cimentier, à Châteaulaud (Cotes-du-Nord) et Germaine Clugery, s. p., au Petit Lézardeau.

Décès. — Anonyme Guézo, à Callignac, Marie Matard, 77 ans, l'Hosonic, Marie Benoit, 71 ans, cultivateur, veuve de Jean Thépaud, au quinqu.

Arzano. — Naissances. — Joséphine Kermorant, de Kerhoel, Pierre Cadet, de Kervonnet, Emilie Kermogant, de Kerhoel, Joseph Stanguenec, de Kerhoel.

Querrien. — DANS LA MAGISTRATURE. — Nous apprenons que M. Adolphe Treguier, fils de M. Treguier, notaire à Querrien, a subi avec succès le concours de la magistrature, à Paris. A son futur magistrat, nos félicitations, et à ses parents nos compliments.

Riec-sur-Bélon. — LEGION D'HONNEUR. — Nous sommes heureux d'annoncer la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de notre compatriote, M. Jean-Marie Belleguic, domicilié à Lande-Meur, ex-soldat au 127<sup>e</sup> R. I., croix de guerre et médaille militaire, grièvement blessé au combat de Bischoote (Belgique), le 16 août 1917.

Le commandant de Solminihac, délégué par le Grand Chancelier de la Légion d'honneur, remettra à ce brave soldat, le jeudi 25 décembre, jour de la Noël, sur la place de l'Eglise, à la sortie de la grand' messe, cette décoration bien méritée.

Porteurs de leurs insignes, les légionnaires et les médaillés militaires voudront bien assister à cette cérémonie.

A cette occasion, le Petit Breton adresse ses plus chaleureuses félicitations à M. Belleguic.

DEUX QUI PROMETTAIENT. — Nous avons raconté en son temps le vol de trois lapins dont furent victimes les époux Guillon, de Bannalec.

Le mercredi 13 courant, le jeune Malcoste Jacques, âgé de 13 ans, vint offrir à M. Sinquin, marchand de beurre, de lui vendre un lapin. Cette imprudence le perdit, car le commerçant soupçonnant que la bête avait été volée prévint la gendarmerie.

Malcoste, interrogé, passa des aveux et déclara avoir un complice, le jeune Jean-Louis Landuin, 16 ans, avec qui il aurait échangé les deux autres lapins pour des pigeons volés par ce dernier.

Ils ont été conduits devant M. le Procureur de la République et comparaitront devant le Tribunal correctionnel. Malcoste sous l'inculpation de flagrant délit de vol et Landuin pour complicité de vol, pour recel et provocation.

ARRONDISSEMENT DE BREST TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Coups et blessures. — Les frères Henri et Joseph Tiec, natis d'Audierne, sont inculpés de coups et blessures. Henri, 22 ans, second-maitre mécanicien, est présent. Le tribunal donne défaut contre son frère.

Le 20 juillet, Henri et Joseph Tiec, qui étaient pris de boisson entraînaient dans un cabaret de la place de la Liberté et y donnaient une exhibition de force et de talent acrobatique. Leurs façons n'eurent pas l'heur de plaire à l'assistance ? Une discussion dégénéra en pugilat.

Henri Tiec fut sérieusement blessé au nez après avoir, aidé par son frère, mis à mal quelques consommateurs, M. Merest, notamment.

Le Tribunal condamnant Henri à 15 jours de prison et son frère défendant à un mois, tient compte de leurs bons antécédents et les fait bénéficier du sursis.

Blessures par imprudence. — Le 21 septembre, dans un cabaret de la rue Yves-Collet, le cordonnier Arthur Le Gar, 50 ans, chantait quelques chansons. Pour accroître la valeur de son exhibition, et pour mieux rendre un passage tragique, il s'était armé d'un couteau.

Guillaume Nédellec, cimentier, domicilié, 25, rue Graveran, survenant sur ces entrefaites, s'alarma de l'attitude de Le Gar et voulut le raisonner. D'un geste instinctif, le cordonnier dégaina son couteau blesant ainsi, bien involontairement, Nédellec à la main, 25 francs d'amende.

Les faiseuses d'anges. — Notre tribunal a rendu son jugement dans les affaires d'avortement dont nous avons entretenu nos lecteurs. Marie Leroux, veuve Lestideau, 62 ans, sage-femme, déjà condamnée à 5 ans de réclusion pour le même motif, s'entend infliger 5 ans de prison et 1.000 francs d'amende, ses trois co-accusés sont condamnés à 6 mois de prison avec sursis.

Adrienne Sliellou, femme Marrec, 31 ans, est condamnée à trois ans d'emprisonnement et 500 francs d'amende ; deux de ses co-accusés sont acquittés. Les autres sont punies de peine variant de dix mois à trois mois, avec bénéfice de la loi de sursis.

Police des chemins de fer. — Alfred Nédellec, 24 ans, a voyagé de Paris à Chartres avec un billet valable de Paris à Versailles seulement. Il avait, de plus, pris place dans un fourgon, ce qui est défendu.

« Je ne sais pas comment je suis monté dans un fourgon. Quand on m'a réveillé à Chartres, j'étais tout étonné. » — Vous étiez ivre, lui demande le Président.

« Et comment ! Qu'est-ce que je tenais ! Je répond l'inculpé qui s'en tira avec 25 francs d'amende.

LA MATINEE DE L'INDUSTRIELLE

L'Industrielle fêta dimanche, au Petit Jardin, la médaille d'honneur que vient de recevoir M. Constant Bohlere, fondateur de la société et l'un des plus anciens membres de son conseil d'administration.

Le comité des fêtes qui s'était constitué pour cette occasion, peut être fier du succès remporté.

La sauterie, qui réunissait 400 danseurs environ, dans la plus belle salle de danse du Petit Jardin, fut aux dames et tout qu'un soir, celui de se terminer à 17 heures, de trop bonne heure au gré de la jeunesse.

Un vin d'honneur groupa ensuite les membres de l'Industrielle et leurs invités autour de M. Bohlere, le nouveau décoré. MM. Byr, président d'honneur et Thiveau président de l'Industrielle.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Le marin-pêcheur Salou Edouard, inscrit au Conquet, domicilié à Porsal et Ploumalmec, s'est blessé sur le bateau de pêche Saint-Joseph, en appareillant du port. Contusions thoraciques entraînant une incapacité de travail de quinze jours.

CAISSES DE LA MARINE. — Mandats au nom de Kervarea Pierre, patron-pêcheur au Conquet ; Guéna Louis, patron-pêcheur de Krolibec en Le Conquet, pour indemnités pour avaries causées à des engins de pêche ; pensions d'anciens sur la Caisse des Invalides de la Marine payables au Conquet ; certificat 439, Kerlérion Jean-Marie, matelot 1.909 fr., jouissance du 18 octobre 1923 ; Gouache Jean-Marie, matelot à Brest, certificat 433, du 6 avril 1921, 1.900 fr. ; Talarius Joseph-Marie, certificat 432, matelot à Landuven, 1.900 fr. du 23 janvier 1921 ; Gouguen Jean-Marie, matelot à Lanildut, certificat 433, du 14 mars 1921 ; Prises maritimes ; Veuve Le Louet, née Quéré Marie, mère du matelot 492, village du Doulou, à l'île d'Ouessant, payable au bureau de la marine de ce port.

VANDALISME. — La gendarmerie enquête activement à la suite d'un acte de vandalisme odieux commis récemment à la chapelle Dom Michel Le Nobletz.

Pénétrant de nuit dans la sacristie, après avoir cassé une vitre, un inconnu brisa plusieurs vitraux et faisait main basse sur divers objets : chandeliers, vases, etc.. Le vandale, une fois son coup fait, jugea d'ailleurs prudent de se débarrasser de ce qu'il avait pris et jeta le tout dans un jardin.

EMBARCATION RECUEILLIE. — L'avisé Somme, de Brest, a sauvé à cinq cents mètres au nord de la bouée du « Rouget », un youyou en bon état de 3 m. 89 de longueur sur 1 m. 50 de largeur. Il ressortait d'un télégramme du sémaphore de la pointe Saint-Mathieu, que cette embarcation proviendrait de la gabarre Saint-Jean, patron Le Moigne, du port de Lampaul-Plourzel (quartier du Conquet). La Somme tient cette embarcation à la disposition de l'inscription maritime et de son propriétaire.

BLESSE A BORD. — L'inscrit maritime Masson Olivier, 3.102, de l'île Molène, matelot du Rieuzy, s'est jessé à la cuisse droite avec une assiette d'acier. Il a été admis à l'hôpital de Fécamp. Etant à Gydina (Pologne), inscrit Pères Gabriel, de Porspoder, chauffeur à bord du steamer Pologne, s'est blessé au pied gauche ; il a été débarqué au Havre, à l'arrivée du navire dans ce port. Ce marin avait été, quelques jours auparavant, brûlé au pied gauche au nord du Nord, en assurant son service de bord.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Roudan Fernand, rue Kerdraon ; Tourey Jacques, route du Croisé ; Quéré Léon, quai de Brest ; Le Baïe Eugène, route de Saint-herbe ; Jacques Joseph, à Prat-s-Galvez, en Le Conquet ; combat Recvellec, Grande-Ile.

Publications de mariages. — Pontpierre Louis, mécanicien, à Landerneau et Marie Fodier, s. p., au Conquet.

Mariage. — Le Mignou Pierre, dessinateur, à Saint-Denis et Marie Lansonneur, commerçante, rue Pennein ; Piquen Louis, mécanicien, à Landerneau.

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE. — Il est porté à la connaissance des habitants que les demandes d'inscriptions sur la liste électorale pour l'année 1925, sont reçues dès maintenant à la Mairie.

Tous les électeurs nouvellement venus habiter la commune, ceux qui en ont été momentanément absents, ainsi que ceux qui ne s'étaient pas fait inscrire pour les élections de 1921, ont donc tout intérêt à se faire connaître le plus tôt possible à la Mairie et à demander leur inscription pour 1925.

Ils ne pourront s'en prendre qu'à eux seuls, si, faute d'avoir fait leurs demandes en temps voulu, ils ne peuvent participer aux prochaines élections.

SAINT-PIERRE-QUILLIGNON. — ALERTE. — Dimanche matin, le quartier du Petit-Paris était alerté. Le feu venait de se déclarer chez Mme Schmid, 119, rue Jean Jaurès. Grâce à l'activité déployée par M. Garzin, sergent pompier, qui s'est rendu maître du feu, il n'y a pas eu d'accident et les dégâts sont minimes.

UNE CONFERENCE. — Répondant à l'appel de M. le Recteur de Saint-Pierre, 450 hommes se sont réunis dimanche dernier dans la salle du patronage.

M. le Recteur de Saint-Pierre remercie tous ceux qui ont bien voulu répondre à son appel, et donne ensuite la parole au conférencier, le docteur Pruch, de Brest, puis l'on procède à l'élection du bureau.

Président, M. Emile Rouland ; vice-présidents, MM. Gélébart, Kervennic Louis et Guézennec ; trésorier, M. Y. Floch ; secrétaires, MM. Guérin, Cloas René ; membres conseillers, MM. Floch Michel, Marziou Albert, Poehard Jean, Le Ru Jean, Nivell Jean.

Le président donne lecture de l'ordre du jour qui est acclamé par toute la salle et la séance est levée.

SANTY-MARO CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 9 Décembre) VIFS INCIDENTS ENTRE LE MAIRE SOCIALISTE ET DIVERS CONSEILLERS

Le Conseil convoqué le samedi précédent, le quorum n'ayant pas été atteint, n'avait pu siéger. La séance remise au mardi 9, réunit un nombre suffisant de conseillers. Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, l'ordre du jour appelle diverses affaires qui sont rapidement solutionnées : Désignation des répartiteurs. Autorisation d'une demande de branchement d'eau potable à Kertours. Puis le Conseil s'associe à la démarche de la Municipalité de Gouesnou en faveur du facteur Herriquet.

Un avis favorable est donné à la demande d'installation au Vieux St-Marie de la Société des pétroles Jupiter, et on arrive à la question de règlement des travaux d' exhaussement de l'école communale des filles qui amène une très longue discussion.

60 mq le cube total de maçonnerie à payer à l'entrepreneur. Celui-ci finit par accepter ce chiffre et le Conseil s'occupe encore d'une question d'école. C'est maintenant l'école enfantine qui se trouve en jeu ; il reste encore à payer un crédit qui a déjà été voté, mais pour lequel il faut, dit le maire, prendre une délibération spéciale. On prend cette délibération, ce crédit momentanément ne revient qu'à 33.000 fr. Après quelques menues affaires, subventions à des élèves de l'Ecole Professionnelle, à la Ligue Antituberculeuse, le maire propose l'achat par la commune de l'ancienne voiture de secours aux blessés de la ville de Brest, qui disposant d'auto-ambulance céderait la voiture pour 1.400 fr. Le Conseil se refuse à cette dépense car la voiture demanderait deux hommes pour la conduire.

Le Conseil refuse également d'acquiescer deux notes de 130 fr. et 40 fr. présentées par l'agent-voyer pour honoraires de travaux, le maire affirmant à plusieurs reprises sur les demandes retirées de M. Floch et Castel, n'avoir pris aucun engagement envers ce fonctionnaire.

Après deux affaires de crédits vicinaux et de fourniture scolaire, M. le maire, en fin de séance, demande le vote d'un crédit de 200 fr. pour le curvair des frais de son voyage à Paris pour les funérailles de Jaurès. Délégué, dit le maire, par la commission des finances, je pense que vous ratifierez la décision prise en commission. Le Conseil n'en juge pas ainsi. M. Anard rappelle que le maire touche 1.200 fr. pour ses déplacements, que ce vote de 200 fr. ne fournirait aucun détail, d'autres concitoyens s'en méfient, bref, quand un mot d'affaire aux voix, les 200 fr. sont refusés au maire à une forte majorité.

Le maire encaisse mal cette déception et déclare furieux : « Je suis maintenant ce qu'il me reste à faire, à l'avenir je ne réunirai plus aucune commission. »

M. Castel demande l'inscription au procès-verbal de la séance des paroles du maire. Celui-ci s'empresse de plus va plus et quand on lui fait observer que le Conseil ne peut être lié à l'avance par les décisions d'une commission ou la minorité du Conseil n'est jamais représentée, le maire dans une vive agitation reproche à M. Castel de n'avoir obéi dans l'affaire de l'école communale qu'à un parti pris politique et se déclare convaincu que la commission aurait été plus courtoise envers tout autre entrepreneur que M. Bizeu.

M. Castel et Le Danois protestent avec énergie qu'ils n'ont jamais eu l'intention de justifier la confiance de leurs collègues et qu'en assurant leur concours gratuit pour la construction de l'école, ils n'ont agi avec M. Bizeu que comme avec tout autre entrepreneur. Le maire n'en continuant pas moins ses propos, M. Castel plus directement va déclarer qu'il ne saurait supporter un soutien aussi outrageant pour lui et que renoncant à continuer la vérification des travaux il en réfère à la Préfecture. Fais il quitte immédiatement la salle suivi de plusieurs de ses collègues MM. Cloarec et Breton.

Le Conseil se réunit ensuite en comité secret pour les questions d'assistance.

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX MORLAIX DEPART DE M. CAMPION

Accaparé en ce moment par l'affaire considérable de trafic d'or qui commence à amener dans son cabinet les personnes du Léon compromises à divers degrés, M. Campion, qui vient d'être l'objet d'un brillant succès en se voyant nommer juge à Lille, se déclare lui-même avoir été le premier surpris.

C'est par la presse, nous dit-il, que l'après la nouvelle de sa nomination à Lille, l'en suis très flatté et aussi un peu confus de tous les compliments que je reçois.

D'une modestie aussi grande que son mérite, M. Campion semble presque oublier l'admirable travail de mise au point dont il vient à bout avec un esprit de suite, une clarté d'intelligence, une magistrale habileté dans l'instruction de cette affaire Sozeuc qui a passionné la France et l'étranger et lui a permis de donner toute sa mesure.

En applaudissant à un choix si heureux, chacun, au Palais, à Morlaix et dans la région, sans oublier son cher Pleslin, regrettera le départ de ce magistrat remarquable qui sut faire apprécier de tous la plus exquise courtoisie et l'affabilité la plus constante.

L'AFFAIRE DE TRAFIC D'OR

M. Campion, juge d'instruction, a passé une grande partie de la matinée du samedi à entendre les premiers accusés convoqués à son cabinet pour l'affaire de trafic d'or, il y en avait douze. Il en reste cent environ, qui seront entendus par groupes.

Deux seulement nient toute culpabilité : M. N., boucher à Plougoum, et Mme L., commerçante à Landivisiau.

Tous les autres reconnaissent les faits. Ce sont surtout des cultivateurs qui ont fourni de l'or et des commerçants qui en ont sollicité.

MM. Néa, cultivateur ; Person, cultivateur ; Crégnou, vannier, tous trois de Plouman ; Godec Gustave, horticole à Saint-Pol-de-Leon ; Cardinal, cultivateur à Guéclun ; Mme Le Moign Jeanne, commerçante à Saint-Pol ; Le Moign Françoise, veuve Marzin, sage-femme à Saint-Pol ; MM. Kéréat, sans profession, à Plouman ; Le Moign Henri, letneur de voitures, à Saint-Pol.

M. Tilly-Koventin et M. Charles Lefèvre ont été choisis comme défenseurs par les inculpés.

M. le juge d'instruction, en présence des avocats, espère que l'instruction complète sera facilitée et abrégée dans quelque mesure.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

coupaient du godéon de rive, sur le rocher de Roch-Léa, en Roscoff ; ils transportaient leur godéon, à l'aide d'une civière, dans un bateau portant l'inscription Marie-Louise, lequel était échoué sur un banc de sable derrière le rocher. Le Tribunal les condamne chacun à 30 francs d'amende. Confusion avec peine du même jour.

PLougoum. — Jeune d'un délit clandestin. — Jean-François Cosquer, 35 ans, cordonnier au bourg de Plougoum, a ouvert un débit de boissons à consumer sur place, sans avoir fait à la mairie la déclaration prescrite par la loi, 25 francs d'amende avec sursis.

Landivisiau. — Mendicité. — Marie-Yvonne Le Bihan, veuve Marchalan, 48 ans, journalière à Lampaul-Guimilian, se livre depuis 13 jours de prison avec sursis.

Pleuro-chron. — Absence de confiance. — Marguerite Guézennec, épouse Le Gall, 31 ans, sans domicile fixe, se présente à la gare de Pleber-Christ. Elle se fit servir à diner et voulut même rester une chambre pour la nuit. Cette dernière chose lui fut refusée, étant donnée sa tenue suspecte. Elle déclara en s'en allant qu'elle reviendrait payer son repas, ce qu'elle négligea de faire. Le Tribunal la condamne à deux mois de prison.

TOURNEE CH. BARET. — Embarras-Moi, le dernier succès du Palais-Royal, au Théâtre municipal le vendredi 2 janvier 1925.

La nouvelle et joyeuse pièce du Palais-Royal, Embarras-Moi, est de l'avis général, le gros, l'énorme, le fantastique succès de rire de la saison.

La triple collaboration de MM. Tristan Bernard, Mirande et Guisnon ne pouvait nous donner qu'une bonne pièce ; follement gaie, Embarras-Moi est une comédie-vaudeville parfaitement convenable, pleine de mouvement et d'entrain, bien construite et dont le dialogue est extrêmement vif.

Dans son feuilleton du Figaro, M. Robert de Flers écrivait : « Embarras-Moi nous a plus d'une fois fait songer à du Leblanc remis au goût du jour. »

Ce n'est pas là un reproche, bien au contraire. On y rit en commencement, on y rit à la fin, d'un rire sain dont on éprouve nulle honte.

Quant à l'interprétation elle est de tout premier ordre. C'est un vrai régal que de voir M. Maurice Hugnon jouer le rôle de Boncôte, le nouveau riche, avec un entrain, une verve irrésistibles.

Envoies, un nouveau grand succès pour les Tournees Ch. Baret.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Pierre Primot, 4, rue du Château ; Louis Aubry, 12, rue de Brest.

Publications de mariages. — Léonidas Labbe, directeur, à Fougères, et Marguerite Quérec, ouvrière en chaussures, demeurant à Morlaix, rue Gambetta ; Guillaume Tilly, commerçant, à Calvez et Joséphine Le Meur, s. p., à Morlaix, 7, rue des Vieilles Murailles ; Ernest Thomas, cultivateur, à Pleumer et Euphrasie Le Manach, débitante, à Morlaix, rue Villeneuve.

Mariage. — Yves Colleter, électricien, et Marie Cadou, couturière.

Décès. — Louis Mauguen, 81 ans, quartier du Château ; Clément Vaisin, veuve Gével, 62 ans, quartier du Château ; Emile Arzet, veuve Rainey, 78 ans, rue de Longue ; Jeanne Le Névez, épouse Lapp, 53 ans, quartier du Château ; Guy Bonnier, 1 mois, 15, place Saint-Martin ; Jean Scornet, 2 ans, quartier du Château.

SOCIETE DES COURSES. — Au cours de la réunion de la Société des Courses de Pleuroscot, tous les membres de l'ancien bureau ont été présents. Le bureau resté donc ainsi composé :

Président, M. Paul Pichon ; vice-président, M. Paul Lavalou ; trésorier, M. Th. Gefroy ; secrétaires, MM. Le Régier et J. Buors ; commissaires, MM. A. Théven, de Guécleran, A. Poehard et J. Rousseau ; starter, M. Y. Jourcran.

Le date des courses est fixée au 26 juillet 1925, hippodrome du Kermic.

RECOPENSE. — Une proposition de récompense est faite en faveur du jeune François Gillet, âgé de 13 ans, pour son héroïque conduite du 27 octobre dernier. Nos lecteurs savent que François Rouland sauva de la mer son cousin Jean Rouland, 18 ans, et en retour ensuite se sauva, mais que malheureusement on ne put la rappeler à la vie.

Nous renouvelons au jeune sauveur nos vives félicitations.

Landivisiau. — RETRAITES CIVILES ET MILITAIRES. — M. Radenac, président de l'Association des Retraités civils et militaires de l'arrondissement de Morlaix fera, à la mairie, le dimanche 14 décembre, à l'issue de la réunion des

PLUS DE HERNIES !

HERNIEUX, la fin de vos souffrances et des dangers perpétuels qui vous menacent, vous est assurée désormais de la façon la plus infaillible par les nouveaux Appareils brevetés de A. CLAVERIE de Paris, la dernière révolution de l'Art herniaire.

Votre salut est là : n'hésitez pas et ne remettez pas à plus tard.

Le Spécialiste éminent et honnête des Etirements A. CLAVERIE vous attend, de 10 h à 4 h, dans les villes suivantes :

LORIENT, dimanche 21 décembre, Hôtel de Bretagne.

BOUAFREZ, mardi 23, Hôtel de France.

CHATEAUNEUF-DU-FAOU, mercredi 24, Hôtel Bellevue.

FONTAINEBLEAU, jeudi 25, Hôtel des Voyageurs (jusqu'à 3 h).

QUIMPERLE, vendredi 26, Hôtel du Lion d'Or.

MORLAIX, samedi 27, Hôtel de l'Europe.

BREST, dimanche 28 et lundi 29, Hôtel Central.

SAINT-POL-DE-LEON, mardi 30, H. de France.

CEINTURES PERFECTIONNEES contre les Affections de la matrice et de l'estomac. Rein mobile, Plose abdominale, Obésité, etc., les plus efficaces, les plus légères, les plus agréables à porter.

MODELES NOUVEAUX ET EXCLUSIFS 221, Fig. St-Martin, PARIS. — R. C. Seine 33592

UNE BONNE PRECAUTION

Lorsqu'un simple rhume se prolonge et produit de l'essoufflement, craignez de devenir asthmatique ou emphysemateux. Employez alors la merveilleuse Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1904. Elle calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adresse à Louis Legras, 1 boulevard Henri-IV, Paris. R. C. Seine 05468

CHRONIQUE MEDICALE

La Toux chez les Tuberculeux

L'invasion bacillaire dès le début se traduit par de la toux : « Un malade qui ne toussait pas, disait Lasègue, n'est pas un tuberculeux... »

Cette toux n'est qu'un symptôme, mais ce symptôme peut devenir grave. La toux peut en effet :

- 1° Simuler les accès de coqueluche et être des plus fatigantes, en enlevant le sommeil.
2° S'accompagner de vomissements ou d'hémoptysies plus ou moins abondantes.

Il ne suffit pas de calmer cette toux, il faut encore songer à sa cause, c'est-à-dire à la lésion tuberculeuse. Or, dans l'état actuel de la science, ce sont les hypodermes biliaires et l'iodo colloïdal qui se montrent les meilleurs agents antituberculeux.

Prof. LEMOINE.

Lisez les quelques observations suivantes et ne perdez pas de vue au cours de votre lecture, ceci : « Vous avant de venir me voir avez essayé bien des traitements sans résultat appréciable : donc plus difficiles à guérir qu'au début de leur maladie. »

OBSERVATION 1. — Mme F..., 29 ans, a eu la grippe à forme bronchitique en 1919 et depuis traîne. A des douleurs qui changent de place, un appétit capricieux, sue facile, est oppressé. Attrape facilement froid, tousse par périodes et orache surtout le matin. Pèse 116 livres en 1919, n'en pèse plus que 94.

Première injection le 7 avril 1923.

Au bout de quatre semaines amélioration très nette et augmentation de trois livres. Au bout de deux mois et demi le poids est de 101 livres et la malade, qui avait du cessez tout travail depuis longtemps, reprend ses occupations anciennes.

Le 17 février pour la dernière fois fin octobre dernier, en excellente santé et pesant 120 livres.

OBSERVATION 2. — Marcel V..., 34 ans, vient me voir parce qu'il est enrhumé. Sa mère est morte de la poitrine, a un frère bien portant, mais un sceur pas solide. A attrapé le typhus à deux ans un chaud et froid et a fait une bronchite dont il n'a pu se débarrasser. N'a pas d'appétit et souffre de l'estomac après avoir mangé. Sue le matin au réveil.

Première injection le 3 février, poids 54 kilos.

Le 17 février le poids est de 55 kilos et l'appétit revient tout doucement.

Le 16 mars le poids est de 57 kilos, l'appétit est bon, les maux d'estomac ont disparu.

Le 15 mai le poids est de 61 kilos et mon malade se croirait guéri si la voix ne restait couverte. Revient me voir une fois par mois pendant un an et me quitte en bonne santé pesant 135 livres.

Sa guérison n'a demandé près de seize mois : elle se maintient depuis plus de trois ans et même pendant le traitement mon malade travaillait selon ses forces.

OBSERVATION 3. — Georges F., 39 ans, vient me voir parce qu'il souffre dans le ventre et dans le dos. A fait une pleurésie double en 1910, suite de grippe et depuis ne s'est jamais bien trouvé. Sue la nuit, toussait surtout le matin, mais crache peu. N'a pas d'appétit et après avoir pesé 160 livres en pèse seulement 120; aussi pas de forces.

Première injection le 7 janvier 1922. Les trois premières n'amenent aucun changement. A la 4e, légère amélioration et à la 6e augmentation de 2 livres.

A la 9e le poids est de 127 livres, les sueurs ont disparu et les forces reviennent. Le malade se plaint encore quelquefois de ses côtes, mais n'a pas souffert de son ventre depuis près de deux mois.

A partir de la dixième le malade vient seulement une fois par mois. Il pèse à ce moment 129 livres et quelques points de feu ont fait disparaître ses douleurs intercostales.

Je le perds de vue en février 1923, pesant alors 147 livres. — Je l'ai retrouvé en excellente santé en 1924 et n'ayant aucunement souffert depuis sa dernière consultation.

OBSERVATION 4. — Mathurin D., 50 ans, maigre et nerveux. En bonne santé jusqu'en avril 1919. A ce moment à la suite d'un léger rhume commence à souffrir de vertiges, de maux de tête, de violentes rougeurs de la face après le repas. Les digestions sont pénibles et le malade est souvent constipé.

Vient me voir en novembre 1919 et accepte le traitement sérothérapique. Quinze jours après amélioration nette : plus de rougeurs de la face, plus de douleurs après le repas.

Je cesse le traitement fin mars : mon malade est enchané : son appétit est excellent, ses malaises ont disparu et ses forces sont revenues.

OBSERVATION 5. — Madame D., 33 ans, vient me voir parce qu'elle est fatiguée dès le réveil, souffre au creux de l'estomac, a des digestions pénibles et tantôt de la diarrhée, tantôt de la constipation. Ne veut d'abord rien savoir quand je parle de la soigner par des pigéras. La première injection est faite le 17 mai 1921. Un mois après l'amélioration est telle que ma cliente ajoute : « Je renais à la vie ». Au bout de quatre mois la guérison est complète.

Docteur Yves OLLIVIER, Spécialiste de la Faculté de médecine de Lille. Pouxmons, Estomac, Intestins.

Consultera de 10 h. à 4 h. :

Mardi à PAIMPOL, Hôtel Lucas. Mercredi à ST-BRIEU, Hôtel de l'Ouest. Samedi à CUNINGAMP, Hôtel de la Gare.

Les autres jours à sa Clinique, Villa Jehanno, BIRIC.

JEUDI, Jour de Noël, pas de consultation à LANNION.

Médailles Militaires (9 h. 30 à 10 h.), un exposé de la loi du 14 avril 1924, sur le nouveau régime des pensions et des règlements qui s'y rattachent.

Tous les retraités et leurs ayants-droits sont priés d'assister à cette réunion qui sera du plus grand intérêt.

BOTSORHEL

DANS LA MELASSE

Aie ! Aie ! ce bât me blesse !... n'est-ce pas le cri exhalé dans « l'Éclair » du 13 décembre courant par le « curieux ignorant » de Botsorhel à la suite de la cinglante volée de bois vert que lui administra le « Renseigné »... C'en est trop, a rié le pauvre « ignorant » ce damné de « Henseigné n'a retourné un bien pitoué et, mais, non d'un Moscoutaire, je l'aurai celui-là, disé-je faire toilette et peut-être... Et c'est en effet, ami lecteur, par ce simple jeu de métamorphose, que le « curieux ignorant » s'est exhibé dans « l'Éclair » du 13 courant, sous une nouvelle couverture : ah ! mais de grand style à la pompe cette fois ! et empruntée plus qu'évidemment à un bénévole primaire quelconque, en mal d'étalage d'un gros savoir aussi pédant que burlesque. — Qu'en pensez-vous, braves Botsorhelais ? — Ce que j'en pense, m'insinue un petit malin, mais tout bonnement que les « ménages assombrés » du malheureux « ignorant », trop gonflés sans doute par l'impitoyable chaleur de sa lanterne à gaz, lui sont dégringolées dans l'estomac pour avoir pu dégriser pareil pot pourri de « crânes épais », de « cerveaux intellectuels », de « neurologues impo- seurs », de « concepts à la Grasset » ou à la « Claude Bernard », le tout pimanté d'un jaunâtre sirop de grenouilles, pur extrait suabondant d'un innocent Péguase ! — Ah ! mais oui, nom d'un œil ! quelle melasse ! de quoi vraiment rendre jalouse la malotruante litère nocturne du poussif auto-croûtin ! Motus ! Eh ! que nous voilà un peu loin, n'est-ce pas, curieux ignorant, de l'annexe légué du 2 novembre ! Un point final.

LE RENSEIGNÉ.

SAINT-POL-DE-LEON

GRAVE COLLISION D'AUTOS

L'auto de M. Le Lay, de Saint-Pol-de-Léon, arrivait à bonne allure sur la route de Plouzévédé à Berven, quand elle rencontra l'auto de M. Person, de Berven, qui survenait en sens inverse.

Les freinages de part et d'autre n'empêchèrent pas un tamponnement. On compte quatre personnes blessées, dont deux assez grièvement. Ce sont MM. l'abbé Jédard, curé de Trézévidé ; Riou et Herry, tous deux de Trézévidé également, et M. Stephan, de Plouzévédé.

ETAT-CIVIL. — Naisances. — Castel Thérèse, Kérion ; Orlin Yves, rue de la Rivé. Décès. — Le Gall Yves, 82 ans, 24, rue Cadour ; Quéré Jean, 1 mois, Lagellach ; Merret Marie, 70 ans, Champ de la Rivé ; Laurent Alain, 10 ans, 25, rue des Minimes.

OLEDER

LE MAIRE EST SUSPENDU POUR TROIS MOIS

Nos lecteurs savent que par arrêté préfectoral en date du 10 novembre 1924, M. du Penhoat, l'honorable maire de Cléder, avait été suspendu de ses fonctions pour un mois, à propos des faits sur lesquels l'Ouest-Eclair fit à ce moment une enquête instructive.

Par arrêté en date du 13 décembre, M. le Ministre de l'Intérieur a porté à 3 mois la durée de la suspension des fonctions infligée au maire de Cléder.

Saint-Servais

ETAT-CIVIL. — Naisances. — Jeanne Nicolas Hudry ; Ernestine Abalan ; Kérroren ; Anne-Marie Bodin ; Douce ; Yvonne Gouquer ; Richou. Mariages. — Jean Hégenan, cultivateur, à Saint-Servais et Jeanne Abalan, cultivatrice, à Guiliers ; Olivier Rolland, cultivateur, à Saint-Servais et Marie Le Roux, cultivatrice, à Plougat.

Décès. — Anne Quézennec, 81 ans, Mesgouez ; Gérard, mort-né, à Strijou.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

CHATEAULIN

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

CROZON. — Coups et blessures. — Drévillon Jean, âgé de 55 ans, marin-pêcheur, demeurant à Kerlot-Trélez en Crozon, a, le 21 octobre dernier, porté des coups à son voisin Drivillon Joseph, 100 francs d'amende avec sursis.

Acquiescement. — Galou Joseph, âgé de 29 ans, cultivateur, demeurant à Xerifloch en Crozon, est poursuivi pour soustraction frauduleuse de betteraves et carottes au préjudice de Mme veuve Gourmelen. Le délit n'étant pas suffisamment prouvé, Galou est acquitté.

Plouyé. — Vol de liquors. — Plusquellec Robert, 26 ans, voyageur de commerce, géant à Melin, 8, rue Notre-Dame, de passage à Plouyé, le 9 juillet 1924, a soustrait frauduleusement trois bouteilles de liquors au préjudice de M. Jean Scourneau. Il récolle 8 jours de prison avec sursis et 25 fr. d'amende.

Plouzévédé-du-Faou. — Bris de clôture. — Le Moal Jean-Louis, âgé de 41 ans, maçon, demeurant au Parc en Plouzévédé-du-Faou, après avoir été expulsé à deux reprises différentes par autorité de justice de la maison d'habitation de sa sœur, Marie-Jeanne Le Moal, y est rentré à nouveau en brisant la porte d'entrée. 16 francs d'amende.

LANNEDERN. — Abus de confiance. — Cras Jacques-Yves, 34 ans, journalier agricole, sans domicile fixe, originaire de Lannédern, s'était gagé le 13 novembre à la ferme de Pen-ar-Prat en Rosnoën. Sous prétexte d'aller prendre ses effets au Faou, il avait emprunté la bicyclette du jeune Kerhoas François ; au lieu de retourner à Pen-ar-Prat, Cras se rendit à Hanvec et vendit la bicyclette à un inconnu pour la somme de 80 fr. 6 mois de prison et 50 francs d'amende.

POULAOUEC. — Délit de chasse. — Derrien Pierre, 41 ans, cultivateur, demeurant à Kervillac en Poulaozec, a chassé sans permis le 21 octobre dernier, 100 francs d'amende, plus 100 francs de permis général et confiscation du fusil, estimé 200 francs.

LE FAOU. — Désobéissance d'amour. — Marie Dumet âgée de 21 ans, stoppeuse en Jersey, demeurant à Lyon, 237, rue de la Guillotière, s'était rendu au Faou, voir un jeune homme de son âge, commune qu'elle aimait. Le jeune

homme en question lui avait fixé un rendez-vous le 17 août dernier vers 16 heures, mais ne s'y rendit pas. Folle de désespoir, la jeune fille tenta de se suicider en se tirant un coup de pistolet automatique dans la région du cœur, mais ne réussit qu'à se blesser assez légèrement.

Marie Dumet fut trouvée en possession de l'arme prohibée, ce qui lui valut une condamnation à 16 francs d'amende par défaut. CHATEAULIN. — Voyage à l'étr. — Nozanlouis François-Marie, âgé de 23 ans, ouvrier, demeurant à Châteaulin, s'est payé le luxe d'un voyage en chemin de fer de Châteaulin à Quimper, sans s'être muni d'un billet.

Il lalera 50 francs d'amende. Par défaut. CAMARZET. — Débitants en défaut. — Nézet Thomas, âgé de 49 ans, débitant de boissons, demeurant à Kermeur en Camarzet, est poursuivi pour avoir, le 12 octobre 1924, servi un verre d'alcool à un client, dans son débit hygiénique. Il est condamné : 1° sur les conclusions du Ministère public, à 100 fr. d'amende et à fermer son débit ; 2° sur les conclusions de l'administration, des Contributions indirectes, à deux amendes de 500 francs chacune, aux quintuples décimes de ces amendes, au quintuple droit de consommation ; à remettre à la régie, la boisson saisie, ou à naver en la valeur.

TREKOURZ

ACTE DE COURAGE D'UN PRETRE

Dans la nuit du 12 au 13 courant, vers trois heures du matin, la dame G..., commerçante au bourg, accouchée depuis huit jours à peine, prise d'un accès de fièvre, sortit de chez elle, à l'insu de son mari, et se précipita dans un puits.

Son mari, réveillé par les cris de ses deux jeunes enfants, s'apercevant de la disparition de sa femme, appela au secours. Les voisins entendirent bientôt des cris plaintifs sortant du puits ; mais comme ils osèrent y descendre. Quelqu'un eut l'idée d'appeler M. l'abbé Salaün, vicaire. Celui-ci n'hésita pas et, au péril de sa vie, il descendit dans le puits et ramena saine et sauve l'infortunée. L'abbé Salaün, qui fit la campagne dans un régiment colonial, est titulaire de la croix de guerre.

LA VIE SPORTIVE

LES SPORTS DANS LE DEPARTEMENT

Les matches officiels comptant pour le championnat de la L. O. F. A. se poursuivirent dimanche.

En division d'honneur l'Association Sportive Brestoise fit le déplacement de Rennes pour se mesurer avec le Stade Rennais. Le vieux S. R. U. C. dont la popularité est grande en Bretagne et qui poursuit toujours très loyalement son chemin en Coupe de France était le favori de la majorité des pronostiqueurs.

Est-ce excès de confiance, malchance ou peut-être déclin ? Toujours est-il que les Brestois remportèrent la victoire. Divers incidents surgirent durant la partie mais si l'arbitre en est quelque peu responsable il est aussi permis de regretter l'entrave de certains joueurs rennais et la mûlerie des quelques indésirables qui se mêlent aux spectateurs fréquentant nos terrains de sport. Ce sont là des faits regrettables qui ne devraient pas se produire dans l'intérêt même du sport.

Cette victoire permet à l'A. S. B. de conserver la seconde place dans le classement général devant le Stade Rennais.

L'Armoricaine de Brest recevait le Stade Quimpérois. La victoire de ces derniers était prévue : ils confirmèrent ces prévisions en gagnant par 3 à 2. La partie fut très intéressante surtout en première mi-temps où les deux équipes fournirent un jeu rapide et scientifique terminèrent à égalité : 2 à 2. Après le repos les Quimpérois prirent la direction du jeu et menacèrent sérieusement les bois Armoricains ; ils ne purent cependant que marquer une seule fois, le capitaine brestois Coadou fournissant un travail fastidique. De par cette victoire le Stade Quimpérois voit se consolider sa position de leader du groupe A. Voici d'ailleurs la situation actuelle dans ce groupe :

Table with 5 columns: Club, G, N, P, Points. Rows include Stade Quimpérois, AS Brestoise, Stade Rennais, Armoricaine, Stade Briochin, and Cadets de Bretagne.

En première série, il se produit également un nivellement dans le district Bretagne-Nord. En disposant facilement dimanche de l'Étoile Saint-Michel de Saint-Brieuc qu'il a battu par 6 à 0, le Stade Lesnevien se rapproche dangereusement de l'Union Sportive Guvérienne qui l'écarte séparant ces deux clubs n'est plus que d'un point.

En Bretagne-Sud, l'Union Sportive Concarnoise a battu Beuzec-Sports par 1 à 0 tandis que Lorient-Sports battait l'Union Sportive Rosperdoise par 2 à rien.

A la suite de ces matches, le classement s'établit comme suit :

Table with 2 columns: Club, Points. Rows include U. S. Ouvrière Brestoise, En Avant Guingamp, Saint-Laurent, Stade Lesnevien, and Étoile Saint-Michel.

District Bretagne-Sud

Table with 2 columns: Club, Points. Rows include U. S. D. Ploariste, Lorient-Sports, Véloce Vannetais, A. S. Rosperdoise, Beuzec-Sports, and U. S. Concarnoise.

En 2e série, le Stade Relecquois qui mène par un gros écart de points, disposa du Sporting-Club Lannihisien par 2 buts à 1. A Lannédern, la Lannédernne, qui se trouvait en seconde position a égrité avec l'Union Sportive Lannihisienne prit le meilleur sur ce dernier club qui, de ce fait, rétrograde en 3e position.

En 3e série le Stade Morlaixien est raison du Stade Léonard par 2 buts à 1 et est assuré actuellement de jouer les matches interdistricts.

A Brest, l'Avenir, quoique incomplète, confirma sa victoire du match aller sur le Patronage Laïque et reprend du même coup la seconde place du classement.

Les matches du classement pour le Challenge Breton des Patronages tirent à leur fin et les matches intergroupes commenceront dans le début de janvier.

Dimanche à Brest les équipes premières secondes de la Celtique et de la Légion Saint-Pierre firent matches nuls, chaque équipe marquant 1 but.

Les Jeunes de Saint-Marc (1) et le Collège Bon-Secours (1) firent une partie à peu près égale. Cependant un pénalty transformé donna la victoire aux Jeunes par 3 à 2.

De nombreuses sociétés avaient conclu des matches amicaux ; en voici quelques résultats :

Étoile St-Melaine (Morlaix) bat Plougastoul, 6 à 0. Jeune d'Arz (Pont-l'Abbé) bat Plonéour, 4 à 2. U. S. Quimper bat U. S. Pont-l'Abbé, 5 à 2. U. S. Pont-l'Abbé (2) bat Ecole Normale (2), 3 à 0.

Étoile St-Laurent (2) bat Stade Relecquois (2), 2 à 1. Plouëder bat Plouézec-Lochrist, 3 à 1. U. S. Brasport de Pont-de-Buis, 2 à 2. U. S. Quimper bat Ecole des Mécaniciens, 2 à 0.

J. M.



LES SYNDICATS AGRICOLES DOIVENT INTERVENIR dans LA REVISION des EVALUATIONS DES PROPRIÉTÉS NON BATIES

Nous avons déjà attiré l'attention de nos lecteurs sur cette revision exceptionnelle qui va se poursuivre cet hiver et qui, nous le répétons, aura des conséquences importantes pour les agriculteurs, tant exploitants que propriétaires, puisqu'elle doit servir de base pour l'assiette de l'impôt foncier à partir du 1er janvier 1926.

Déjà les contrôleurs, tout en procédant actuellement dans leurs bureaux à la revision des propriétés bâties, nous avons une enquête sur la valeur de propriétés non bâties, en vue d'éclairer leur administration. Mais, bien souvent, les agents méconnaissent totalement les conditions de culture des terres et celles qui doivent présider à l'établissement de l'impôt foncier, confondant le revenu de l'exploitation avec la rente du sol, en basant la valeur de cette rente sur la valeur des capitaux payés récemment pour l'achat de domaines ou de simples parcelles.

C'est sous le contrôle souverain du maire et des classificateurs-répétiteurs que seront établis les tarifs des évaluations et le classement des parcelles par nature et par classe. Les maires, sans doute, feront appel, dans de nombreuses communes, au concours officieux des dirigeants des Syndicats agricoles locaux qui peuvent assister aux opérations à titre consultatif. Les syndicats agricoles doivent, en tous cas, attirer l'attention des maires et classificateurs-répétiteurs, sur la grande responsabilité qu'ils pourraient encourir à l'égard des contribuables et des électeurs en se livrant à un travail rapide et peu sérieux.

La nouvelle revision va être basée sur le taux actuel des valeurs locatives ; mais, dans de nombreuses communes, la valeur locative des terres ne correspond pas à la réalité des bénéfices nets de l'agriculture de la région. On dit que, pour simplifier sa tâche, l'Administration des Contributions indirectes se proposerait de multiplier les évaluations actuelles par un coefficient unique, qui serait fixé entre 1,50 et 2. Comme le principal de la contribution foncière a déjà triple en dix ans, la nouvelle revision aurait pour résultat de quintupler ou de sextupler la contribution foncière. Il faut donc obtenir que les terres labourables soient séparées des prairies, des vignes et des jardins, dans l'application du coefficient. Cela est d'autant plus utile que les estimations faites avant la guerre l'ont été souvent d'une façon arbitraire.

Entretien des Chemins ruraux

L'état généralement effreux dans lequel se présentent les chemins ruraux, surtout à la saison d'hiver, alors que même à l'été certains d'entre eux sont peu praticables, est un des spectacles les plus lamentables de ce pays. On ne peut ajouter, une des causes qui contribuent davantage les paysans du travail de la terre, si des progrès nombreux et très sensibles sont constatés dans la manière de vivre des paysans, notamment en ce qui concerne la nourriture, le vêtement, etc., on est obligé de reconnaître qu'il n'a rien ou presque rien été fait pour améliorer leurs conditions d'existence en ce qui regarde le logement qui est souvent pitoyable et surtout les chemins qui y donnent accès ou qui conduisent aux différentes pièces de l'exploitation.

Il n'est pas douteux que cet état de choses constitue pour les usagers des conditions d'existence pénibles, rebutantes et fort onéreuses. Quand on revient de la ville ou simplement du bourg où les routes sont entretenues, et où l'on peut toujours avoir les pieds propres, et qu'en s'en retournant on s'enfonce dans la boue des chemins creux, des comparaisons s'imposent forcément à l'esprit qui font trouver heureux ceux qui habitent hors des villages. Et quel surcroît de dépenses, au temps perdu, quand on ne peut, comme c'est l'ordinaire, voyager qu'à mi-charge par de tels chemins, en usure des chevaux, et du matériel quand on ne sort d'un cahot que pour tomber dans une ornière plus profonde. Qui n'a rêvé au fond des chemins creux par lentes profondes d'Voies des routes toujours droites et planes comme on en fait pour les messieurs.

On se plaint beaucoup, et avec juste raison, de cet état de choses à la campagne. Mais comment en trouver le remède ? En principe ce devrait être à la commune qu'incombe le soin d'entretenir les chemins ruraux, puisque légalement ils lui appartiennent. Mais outre que certaines communes se montrent en ce point d'une incurie désolante, il faut bien reconnaître qu'elles se trouvent assez généralement, dans l'impossibilité absolue, étant donné l'état de leurs ressources et de leur budget, d'assumer une pareille charge. L'autant plus que ces travaux, qui peuvent être faits à l'économie par les intéressés, atteindraient des prix exorbitants s'ils étaient donnés à l'entreprise.

La seule façon pratique de procéder à la rectification et à l'entretien des chemins ruraux est donc que les usagers l'entretiennent eux-mêmes, je sais qu'ils sont déjà débordés de

travail, qu'ils ont peine à trouver de la main d'œuvre pour leurs travaux les plus urgents et qu'étant obligés de laisser de la besogne à faire, ils sont surtout portés à négliger celle-ci. Je ne sais si en cela, ils comprennent bien leurs intérêts. Il me semble que du travail et de l'argent employé au bon entretien des chemins est un capital bien placé et certainement mieux qu'en beaucoup d'affaires microbolantes dont on parle si souvent aux paysans.

La grosse difficulté est de s'entendre. J'ai toujours remarqué qu'un chemin qui ne servait qu'à un seul usager, qui n'était utilisé que pour l'exploitation d'un seul fonds, était ordinairement bien entretenu, et qu'il en était tout différemment lorsque plusieurs usagers devaient l'utiliser. Ce n'est pas que l'idée n'en soit venue à plusieurs ni qu'un grand nombre n'en aient apprécié l'avantage, mais sur le nombre des usagers il se trouve toujours un ou deux récalcitrants qui amoindrissent la bonne volonté des autres. Ceux-ci, ne voulant pas être dupes en faisant un travail dont les négligents pourraient profiter quoiqu'ils n'ayant pas participé, préfèrent laisser les choses en l'état et en souffrir plutôt que de favoriser les autres.

Il faudrait que l'on pût avoir un moyen légal de contraindre les récalcitrants, un peu à la façon dont la loi permet de les contraindre lorsqu'il s'agit de remboursement. Dans l'état actuel de la législation ce moyen n'existe pas. On peut former des sortes d'associations ou de syndicats pour l'accomplissement de tels ou tels travaux ou en répartissant la charge au prorata des avantages qu'en retireront les usagers. Mais on ne peut contraindre personne, n'y en eût-il qu'un seul, à y participer. Là est le point faible et qui trop souvent fait échouer la bonne volonté générale.

Car enfin il ne serait pas impossible en répartissant les travaux sur plusieurs années d'améliorer, sinon de rendre parfaite la situation actuelle. Car, je le répète, les intéressés ont surtout à compter sur eux-mêmes. Ils peuvent sans doute solliciter des subventions de différents côtés, et ils en obtiennent le plus souvent. Les propriétaires doivent eux-mêmes s'y intéresser. Mais il ne faut pas se laisser illusionner, car, aux intéressés eux-mêmes, il s'agit d'entreprendre et d'agir. Très certainement, ils pourraient en partageant entre eux la dépense et le travail, surtout à cette saison où les loisirs, sans être très grands, sont malgré tout plus abondants, rendre meilleure une situation que tout le monde s'accorde à reconnaître désolante, et qui pourtant ne peut s'améliorer que par l'effort et le concert des intéressés.

J. GRINDORGE.

COURS des MARCHÉS

QUIMPER, 13 décembre. — Beurre de cuisine, la livre, 6,75; beurre de table, 7 à 8; œufs, la douzaine, 7,50 à 7,75; poulets, la couple, 14 à 17; lapin, la pièce, 10 à 16; carottes, la livre, 0,80; oignons, 0,50; navets, le panier, 0,30; poireaux, 0,25; choux, la tête, 0,25 à 0,40; pommes de terre, les 50 kilos, 14 à 20; blé noir, les 50 kilos, 47 à 48; seigle, 47 à 48; avoine, 41 à 42; maïs, le kilo, 4,25 à 4,50; taurin, 4 à 4,25; veau, 3,25 à 3,50; mouton, ce porc, nul.

QUIMPER, 12 décembre. — Taurin, le kilo, 2,70 à 2,80; bœuf de boucherie, 3,00 à 4; vache de boucherie, 2,30 à 3,20; vaches laitières, la pièce, 600 à 1.400; génisses et vaches pleines, 1.000 à 2.000; porc, le kilo, 5,10 à 5,50; mouton, 3,65 à 3,75; veau, 3,10 à 3,50; froment, les 100 kilos, 119 à 115; seigle, 90 à 92; orge, 83 à 85; sarrasin, 83 à 87; avoine, 76 à 78; pommes de terre, 50 à 42; foin, les 100 kilos, 120 à 150; paille, 90 à 100; son, les 100 kilos en gros, 60 à 65; au détail, 76 à 78; farine du pays, 103 à 105; farine de l'étranger, 136 à 138; beurre, le livre, 6,75 à 7,25; deux, 5,50 à 6; œufs, la douzaine, 7,40 à 7,75; poulets, la couple, vieux, 28 à 30; jeunes, 15 à 20; cidre pur jus, 90 à 100; ordinaire, 70 à 80; lièvre, le kilo, 7; lapin et perdrix, la pièce, 7; pigeon, 4; becasse, 4.

LE CONQUET, 12 décembre. — Marché peu actif en raison du mauvais temps que nous subissons depuis plusieurs jours. Pas de forains. Beurre en hausse; œufs, cours très élevés; légère augmentation sur les légumes. Baisse légère sur les céréales; cours stationnaires pour les légumes et fruits; très peu de gibier et volailles; petites quantités de porc, les 100 k., 150 à 152; blé froment, 103-05; sarrasin, 84 à 85; avoine, 75; orge, 84 à 86; seigle, 80; son, les 100 kilos, 70 à 72; maïs, 85 à 87; foin, le mille, 140 à 160; paille, 100 à 105; bœuf, le kilo sans pied, 3,50 à 3,75; vaches, 2,50 à 2,75; veau, 3,50 à 3,75; mouton, 4 à 4,20; porc, 4,50 à 7; sarrasin du pays : cent à fr., entre 3 fr. le demi-kilo; porcailles, la couple, 180 à 220; mouton, la livre, 4,50; beurre de table, la livre, 7,20; beurre de cuisine, 7 à 7,25; œufs, la douzaine, 7,40 à 7,75; lait, le litre, 0,75 à 0,80; lait, crème, 0,45; pommes de terre, les 50 kilos, 20 à 25; légumes domestiques, la pièce, 12 à 15; canards, 10 à 14; poulets, la couple, 20 à 24; pigeons, 4 à 6; lièvres, la pièce, 18 à 22; lapins de garenne, 7 à 8; perdrix, 2 à 3; ramiers, 4 à 4,50; becasses, 7 à 8; bords de châtreaux, la couple, 80 à 85; fagots, le cent, 50 à 55; charbon de Cardiff, les 50 kilos, 12,50; bouilles, 10,50.

Légumes : choux, la pièce, 0,50 à 0,60; oignons, la livre, 0,35 à 0,40; échalotes, 0,50 à 0,60; choux de Bruxelles, la livre, 0,50 à 1; choux-fleurs, la tête, 0,50 à 1; carottes, la livre, 0,25; poireaux, le paquet, 0,20; navets, 0,15; rutabagas, la pièce, 0,05 et 0,10; salaisins, la boîte, 0,50; oignons, le paquet, 0,15; bananes, la pièce, 0,60; salade lettuce, pressée, la pièce, 0,10 à 0,20; raisin, la livre, 3 à 3,50; poires, 1,50 à 1,75; pommes, 1,50 à 2; légumes secs, la livre, 0,50; artichauts, 0,20 à 1,10; maïs tendres, 0,10; haricots secs, la livre, 1,50 à 1,70; châtreaux, le kilo, 1,80 à 2; plants divers à repiquer, le cent, 1 à 1,25.

Poissons : vieilles, la pièce, 1 à 3; sandre, saumon, 0,15 à 0,20; congros, le morceau apprêté, 2 à 3,50; macis, la pièce, 1 à 1,50; héris, la pièce, suivant grosseur, 2 à 4; bars, le kilo, 15 à 17; mulots, 10 à 12; morues, 12 à 14; morlans, la

Automobiles Th. SCHNEIDER, Besançon
28, Avenue Fontaine-Argent
DEUX MODÈLES, Robustes et Economiques

Etude de M. VERANT, notaire à Morlaix
rue de Paris, n° 7

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Par le ministère de M. VERANT, notaire,
en la Salle de la Mairie de Saint-Pol-de-
Léon, le LUNDI 5 JANVIER 1925, à 2 heures.

UNE FERME

dite LE PETIT-KERDALAR ou LE VERN
Comprenant maison d'habitation ayant rez-
de-chaussée, étage et grenier, écurie-étable,

ANEMIES !

Vous êtes d'une faiblesse extrême, les tra-
vaux les moins durs vous éreintent, vous
n'avez pas d'appétit, vos nuits sont agitées

CONVALESCENTS !

Vos forces affaiblies par la maladie sont
lentes à revenir, vous vous sentez la tête
lourde, vos jambes sont impuissantes à vous
soutenir, et vous désespérez de vous rétablir

ATTENTION aux MAUVAISES BRONCHITES

RHUMES NEGLIGES
Les vieilles bronchites, les rhumes
négligés, sont toujours mauvais, ils
fatiguent l'organisme par une toux
rebelle, des crachats trop fré-

Etude de M. Jean VERANT, notaire à Morlaix
rue de Paris, n° 7.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Par le ministère de M. VERANT, notaire,
en la Salle de la Mairie de Saint-Pol-de-
Léon, le LUNDI 5 JANVIER 1925, à 2 heures.

UNE FERME

dite LE PETIT-KERDALAR ou LE VERN
Comprenant maison d'habitation ayant rez-
de-chaussée, étage et grenier, écurie-étable,

ANEMIES !

Vous êtes d'une faiblesse extrême, les tra-
vaux les moins durs vous éreintent, vous
n'avez pas d'appétit, vos nuits sont agitées

CONVALESCENTS !

Vos forces affaiblies par la maladie sont
lentes à revenir, vous vous sentez la tête
lourde, vos jambes sont impuissantes à vous
soutenir, et vous désespérez de vous rétablir

ATTENTION aux MAUVAISES BRONCHITES

RHUMES NEGLIGES
Les vieilles bronchites, les rhumes
négligés, sont toujours mauvais, ils
fatiguent l'organisme par une toux
rebelle, des crachats trop fré-



POUR ME GUERIR

Nous reproduisons cette lettre, écrite par
Mme Julie Rochez, à Etrez (Ain), adressée
à ceux qui souffrent comme elle a souffert :

La Tisane des Chartreux de Durbon EST LE ROI
des dépuratifs du sang. Elle guérit les maladies
d'estomac, digestions pénibles, constipation,

LE VÉTÉRAIRE POPULAIRE
Beau volume de 200 pages, avec 125 figures
par J. E. GOMBAULT, Ex-Vétérinaire des Haras de France



OFFREZ... PEaux DE
TAUPES, FOINES, PUTOIS, LOUTRES
RENARDS, LAPINS, ETC...
Grins à brosses - Cire d'abeille fondue

L'ANNONCE est L'INTERMÉDIAIRE
le plus naturel, le plus modeste, le plus économique

CONSCRITS DE LA CLASSE 1926
LE PLUS GRAND CHOIX DE DRAPEAUX
E. REUSSARD, 12, rue Jules-Simon, RENNES

DANS VOTRE INTERET, POUR TOUS VOS ACHATS
d'Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie, Lunetterie
Maroquinerie, Fleurs d'oranger
COUVERTS & COUTEAUX DE TABLE, etc...

J. PENNARUN, 8, Quai Carnot, CHATEAULIN
La Maison ayant des frais généraux très réduits lui permet de vendre
beaucoup moins cher que sur catalogues, grandes villes ou partout ailleurs.

CULTIVATEURS ! ELEVEURS !
UN BON CONSEIL !
Vous engraissez RAPIDEMENT et ECONOMIQUEMENT votre
BETAIL (porcs, porcelets, veaux, vaches, etc.), vous lui donnerez une CHAIR
BLANCHE, LOURDE et FERME en employant la
FARINE ATÉ
Aliment complet, supprimant complètement tous les risques et les difficultés de
L'ELEVAGE
30 années de succès. — Nombreuses attestations.

Maladies de la Femme

Toutes les maladies dont souffre la
femme proviennent de la mauvaise cir-
culation du sang. Quand le sang circule
bien, tout va bien : les nerfs, l'estomac,

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

peut remplir ces conditions, parce qu'elle
est composée de plantes, sans aucun poi-
son, ni produits chimiques, parce qu'elle
purifie le sang, rétablit la circulation et
décongestionne les organes.

NE CHERCHEZ PAS PLUS LOIN

Interrogez-les : ils avoueront qu'ils sont constipés. Et c'est de là que viennent tous leurs
maux, depuis l'anémie, la Chlorose jusqu'aux maladies d'Estomac, depuis la Goutte et les
Rhumatismes jusqu'à l'Eczéma, l'Artériosclérose et la Neurasthénie. A tous ces malheureux qui
souffrent par leur faute, qui empoisonnent leur existence, qui abrègent leur vie, il faut dire,

LES PILULES DUPUIS

préviennent, combattent, suppriment la CONSTIPATION
ELLES REUSSISSENT LA OU TOUT A ECHOUÉ

LES PILULES DUPUIS rétablissent toujours la liberté de l'intestin ; elles assurent d'une
façon régulière, automatique, l'évacuation quotidienne des résidus, des déchets intestinaux ;

LES PILULES DUPUIS FONT TOUT CELA

Les exiger dans toutes les pharmacies, la boîte 2 fr. 20, portant une étoile rouge sur le couvercle. Les mots
« Dupuis Lille » sont imprimés en noir sur chaque pilule de couleur rouge.

Dépôt général : Ch. BAILLEUIL, docteur en pharmacie, 109, rue Léon-Gambetta, LILLE

Cachets de Pulmicure

Le PULMICURE, en effet, four-
nit au malade les éléments miné-
raux nécessaires à remplacer ceux
qu'il élimine en excès, à arrêter la
phosphaturie, l'amaigrissement, la
léthargie de l'organisme — Le
PULMICURE donne des forces, de
l'appétit, empêche le mal de s'ag-
graver.

EOH, Grande Pharmacie de France

- DINAN (O.-du-N.). R. C. Dinan, N° 27.
Toutes Pharmacies et chez les Principaux
Dépositaires suivants :
Rennes, Phie Divet, place de la Mairie ; —
Fougères, Phie Ozerier ; — Vire, Phie Marie
Dinard, Phie Tiro ; — Avranches, Phie
Mon ; — Cambourg, Phie Parent ; — Lam-
ballo, Phie Parent ; — St-Servan, Phie Day ;
— Lorient, Phie Corlay ; — Saint-Malo, Phie
Mouge, 9, rue St-Vincent ; — Concarneau,
Phie Garière ; — Vannes, Phie Resnais ; —
Parigné, Phie Gérard ; — Maléac, Phie
Briand ; — Nantes, M. Gautier, 5, rue du
Calvaire ; — Dol-de-Bretagne, Phie Capet
de Namard ; — Guingamp, Phie Le Negre ;
— Pipriac, Phie Bellier ; — Saub, Phie
Hardy ; — Brest, Lechat, pharmacien, 69, rue
de la Mairie ; — Phie Feucher, 75, rue de Niam
Phie Gourlaie, 48, rue de la Mairie, — Saint-
Brieuc, Personnie, pharmacien, place du Mar-
tray ; — Lorient, Phie Roudaut ; — Jossé
la, Phie de ; —
— Laval, Phie Lesegrain, 35, rue Joinville.
— Quimper, Phie Leroux ; — Porsco-Guirec,
M. Leroy, pharmacien ; — Ploëmel, M. Le
Pape ; — Vitré, M. Desunay ; — Paimpol,
M. Lelièvre ; — Lannion, M. Guillaume
Mayenne, M. Hubert, pharmacien ; — Le
Havre, M. M. Leconte et Wolfacker, droguistes
— Lorient, M. Nagot, pharmacien ; — Redon,
M. Nantais, pharmacien ; — Renazé, M.
Berthelot, pharmacien ; — Pécamp, M. Gout-
tenoire ; — Médrac, Phie Ocar.

Si VOTRE CIDRE

ne réussit pas, améliorez-le, augmentez-
en la valeur avec nos produits spécia-
lement étudiés pour chaque cas conformes
aux lois dont le succès croissant, les
attestations élogieuses sont les meilleures
preuves de leur incontestable efficacité.

LABORATOIRES ADAM, GRANVILLE & DÉPOTS